

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	47

Vote	
A la majorité	
Pour : 46	
Contre : 1	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le :  
 Et :  
 Publication ou notification du :

L'an 2022, le 17 Novembre à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 10/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/11/2022.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, BOUTILLIER Bernard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan Suppléant(s) : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, DUPUIS Véronique à Mme BALLABENE Sandra, DUTRIAUX Nathalie à M. ANTHOINE Emmanuel, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MARTIARENA Martine à M. GERMAIN Jean-Luc, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : CAMEK Julien à Mme GIRAULT Muriel, CASEAUX Hubert à M. MOTTE Patrice, DUPUY Denis à M. ROSSIGNEUX Gilles, JAROSSAY Gilbert à M. POTEAU Christian, LAGÜES-BAGET Yves à M. REMOND Bruno, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, RIBEIRO MEDEIROS Manuel à M. BOUTILLIER Bernard, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. CHANUSSOT Jean-Marc  
 Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mme KUBIAK Françoise, MM : GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VIGIER Mathias

### 2022\_119 – Rapport annuel 2021 SMITOM-LOMBRIC

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier,**

**Vu Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,**

**Considérant** que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, est laissé libre à la consultation du public sur le site web du SMITOM LOMBRIC et qu'il doit être mis à jour chaque année,

**Considérant** que le rapport est établi en application du décret ci-annexé porte sur l'exercice 2020 et concerne la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine, le SMICOTOM de la Région de Fontainebleau, la communauté d'Agglomération du Pays de fontainebleau, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ainsi que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Après en avoir délibéré à la majorité (46 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE : Monsieur NESTEL), (Madame BALLABENE a quitté la séance accompagnée du pouvoir de Madame DUPUIS),

Le Conseil Communautaire :

**ADOPTE** le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

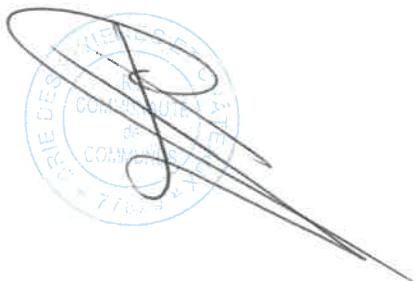
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 18/11/2022

Le Président,  
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

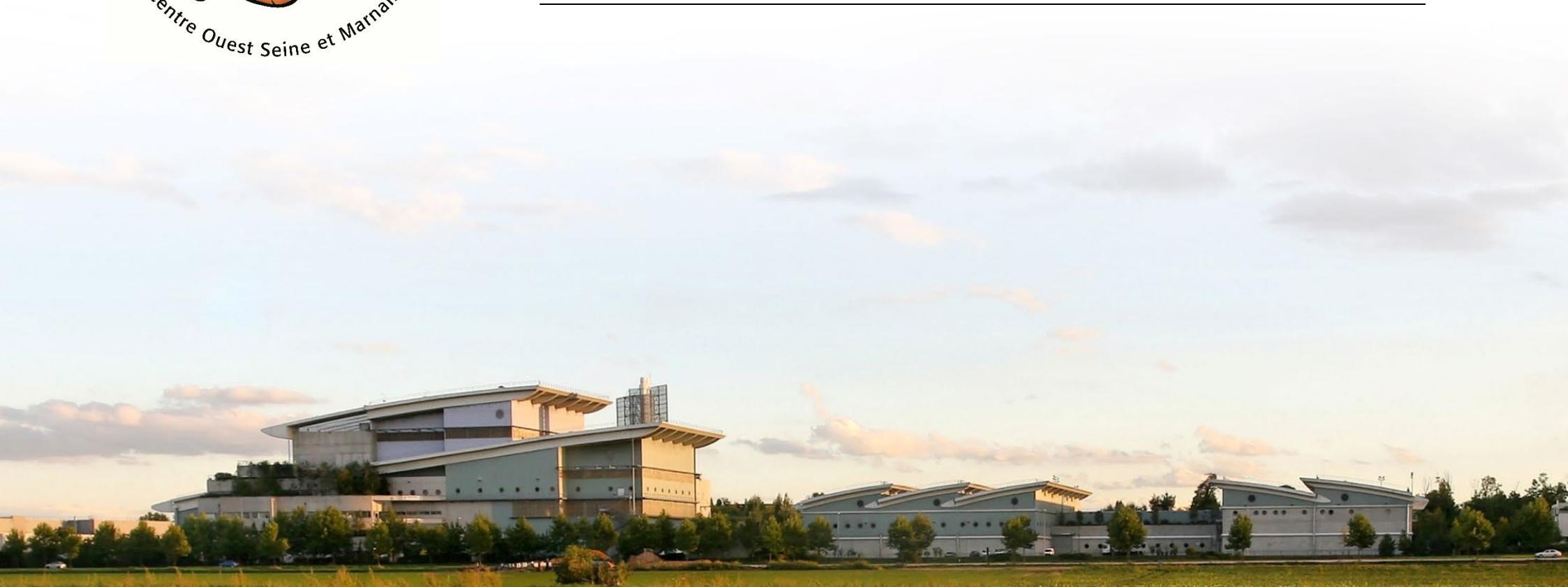
Affiché le 23/11/2022

Berger  
Levraud

ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

# Rapport d'activité 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASIMILES

ANNEE 2021

### L'ESSENTIEL

#### Un déficit résorbé et une trésorerie reconstituée

L'année comptable 2020 s'est soldée par un déficit de la section de fonctionnement de 1.290.825€. Ce déficit a dû être intégré et financé par le budget de l'année 2021 et a représenté une charge de fonctionnement supplémentaire.

Au cours de l'année 2021, un suivi quotidien de la trésorerie s'est avéré être indispensable au regard de son faible niveau.

Le solde insuffisant de trésorerie a entraîné de nombreux retards de paiement, notamment pour les dépenses relatives aux prestations de collecte et à l'exploitation des installations de traitement, pouvant aller jusqu'à 6 mois.

En fin d'année 2021, grâce aux efforts engagés et aux bons résultats en termes de recettes énergétiques et d'exploitation, les retards de paiement ont été résorbés et une partie de la trésorerie a été reconstituée, pour atteindre 3.5M€.

De plus, l'année 2021 s'est clôturée avec un résultat positif de la section de fonctionnement à hauteur de 3 183 236 € et un résultat final de 1 530 296,37 €.

Ce suivi quotidien de la trésorerie et des factures à traiter s'est également accompagné d'une plus grande rigueur dans les échanges avec la Trésorerie et dans

la transmission des éléments comptables. Ainsi, le nombre de rejets a drastiquement baissé, passant de 169 en 2020 à 19 en 2021.

#### Une année exceptionnelle en recettes industrielles

Après des crises structurelles de certaines filières (papetière notamment) et une crise sanitaire en 2020, les prix de ventes tant de l'énergie que des matières issues du tri des déchets, étaient au plus bas, avec dans certains cas des valeurs négatives. Avec le rebond économique de 2021, ces prix se sont envolés de manière exceptionnelle. Ce contexte favorable a permis au Smitom de signer ou renégocier certains contrats pour pérenniser ces ressources.

Ces produits industriels sont venus à point nommé pour aider à la résorption du déficit et envisager plus sereinement les investissements à réaliser : nouvelle déchèterie pour 2024, nouveau centre de tri fin 2025, ...

#### De nombreux chantiers lancés

En juillet 2021, Le Smitom-LOMBRIC a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement Sage engineering (mandataire), Parme Avocats et Partenaires finances locales dans le cadre du renouvellement de sa délégation de service public d'exploitation des installations de traitement qui prend fin le 12 mars

2024. Ce groupement a pour mission d'accompagner le SMITOM-LOMBRIC jusqu'à la signature des nouveaux contrats.

Ces principales missions consistent à établir le bilan du contrat de DSP actuel, définir le périmètre, les niveaux de service et de performances de la future Délégation de Service Public ou des contrats, à organiser et suivre l'intégralité de la procédure de mise en concurrence (rédaction du dossier de consultation, analyse, négociation, attribution, signature et accompagnement dans la phase de tuilage entre la fin du contrat en vigueur et le nouveau contrat).

En parallèle de ce renouvellement de contrat, le SMITOM-LOMBRIC a collaboré avec 2 autres syndicats en vue de la construction et l'exploitation d'un futur centre de tri des emballages, moderne et de capacité supérieure à l'équipement actuel, afin de répondre au défi de l'extension des consignes de tri. Ce partenariat, qui doit se concrétiser en 2022, garantira ainsi l'installation sur l'Ouest Seine-et-Marne d'un équipement de tri performant, à coût maîtrisé, pour les 20 ans à venir.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Affiché le 23/11/2022 à l'œuvre Berser Devault DE : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

Sur le périmètre « collecte », un grand chantier est également à l'œuvre : avec le renouvellement des marchés de collecte, améliorer le service à coût maîtrisé, tout en se préparant aux changements à venir : extension des consignes de tri en 2023 et tri à la source des biodéchets en 2024.

## Mise en œuvre du Progiciel de Gestion Intégrée

Afin d'accompagner les services dans une gestion plus agile et plus fine des nombreuses données gérées, le SMITOM s'est doté d'un Progiciel de Gestion Intégrée. Le déploiement de cet outil a nécessité un très gros travail de nettoyage et d'harmonisation des bases de données. Il est maintenant en cours de déploiement jusqu'à la fin 2022, sur les applications métier de la précollecte, de la collecte sur rendez-vous, des déchèteries, ...

# SOMMAIRE

<b>CAPITRE 1 LE TERRITOIRE DESSERVI.....</b>	<b>5</b>
PRESENTATION DU PERIMETRE .....	5
REPARTITION DES COMPETENCES (AUCUNE EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE 2020).....	6
<b>CAPITRE 2 LA PREVENTION DES DECHETS .....</b>	<b>7</b>
INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010 .....	7
LE COMPOSTAGE .....	8
LES ANIMATIONS / VISITES / EVENEMENTS .....	10
LES ACTIONS DANS LES ECOLES.....	12
LES AUTRES ACTIONS .....	12
LES DOSSIERS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	13
LA RECYCLERIE DU LOMBRIC.....	14
LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION EQUALIS (ROM).....	14
LA COMMUNICATION « PLP » EN CHIFFRES .....	14
LES NOUVEAUX CALENDRIERS DE COLLECTE .....	15
LA REFONTE DU SITE GEDEM77 .....	15
LA NOUVELLE MAQUETTE ET L'AMBITION DU NOUVEAU JOURNAL LOMBRIC MAG .....	15
LINKEDIN ET INSTAGRAM SMITOM-LOMBRIC .....	15
LA REALISATION DE VIDEOS MENSUELLES .....	16
<b>CAPITRE 3 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS .....</b>	<b>17</b>
DESCRIPTION DU SERVICE DE COLLECTE .....	18
TONNAGES PAR FLUX COLLECTES.....	20
PERFORMANCES DE COLLECTE .....	21
PRECOLLECTE – EVOLUTION DU PARC DE CONTENEURS.....	24
<b>CAPITRE 4 EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....</b>	<b>26</b>
REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE .....	26
SECURISATION DES COLLECTES.....	26
MODERATION DE L'IMPACT ECONOMIQUE .....	26
EVOLUTIONS.....	26
<b>CAPITRE 5 FOCUS SUR LES DECHETERIES.....</b>	<b>27</b>
<b>CAPITRE 6 ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS .....</b>	<b>32</b>
NATURE DES TRAITEMENTS .....	32
CAPACITES ET TONNAGES TRAITES SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT .....	33
TAUX GLOBAL DE VALORISATION .....	33
INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE .....	34
REFUS DE TRI ET PERFORMANCE .....	34
PERFORMANCES PAR FLUX .....	35
PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS.....	36
RESIDUS DE TRAITEMENT .....	36
<b>CAPITRE 7 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE.....</b>	<b>37</b>
FIN DES ESSAIS A CHAUD SUR LES ECHANGEURS .....	39
<b>CAPITRE 8 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREEES A DES ENTREPRISES.....</b>	<b>40</b>
<b>CAPITRE 9 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT .....</b>	<b>41</b>
PARTICULARITE DE LA COMPETENCE « A LA CARTE » .....	41
COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC .....	42
FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC – COMPETENCE « TRAITEMENT ».....	42
FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC – COMPETENCE « COLLECTE » .....	44
DETAIL DES CONTRIBUTIONS PAR ADHERENTS .....	45
<b>CAPITRE 10 STRUCTURE DU COUT .....</b>	<b>47</b>
NATURE DES CHARGES .....	47
NATURE DES PRODUITS .....	48
DETAIL PAR FLUX POUR LES COUTS DE TRAITEMENT .....	49
<b>CAPITRE 11 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS .....</b>	<b>51</b>
PART RELATIVE DES FLUX DANS LE COUT DE TRAITEMENT.....	51

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

EVOLUTION DES COUTS DE TRAITEMENT .....	53
COUVERTURE DES CHARGES DE TRAITEMENT PAR LES PRODUITS PAR FLUX .....	54
PART RELATIVE DES FLUX DANS LE COUT DE COLLECTE.....	56
LA REPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ETAPE TECHNIQUE .....	57
<b>CHAPITRE 12 IMPACT SOCIAL .....</b>	<b>59</b>
DESCRIPTION DE L'EMPLOI.....	59
SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL .....	62

## **CHAPITRE 13 CONCERTATION ET GOUVERNANCE**

## **CHAPITRE 14 ANNEXES .....**

Envoyé en préfecture le 23/11/2022	
Reçu en préfecture le 23/11/2022	
Affiché le 23/11/2022	
ID : 077-200070779-20221118-2022_119-DE	65

SYNOPTIQUE DECHETS .....	65
FICHES SIGNALETIQUES DES EQUIPEMENTS DU SMITOM .....	66
GLOSSAIRE .....	80

# Chapitre 1 Le territoire desservi

## Présentation du périmètre

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022



Affiché le 23/11/2022

ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

### Le SMITOM-LOMBRIC assure :

La compétence collecte des déchets ménagers de 30 communes

La compétence traitement des déchets ménagers de 63 communes

### ÎLE DE FRANCE



### Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

18 communes

Traitemen  
Collecte



### Légende des installations du SMITOM-LOMBRIC

- [Traitement] le SMITOM-LOMBRIC assure le traitement des déchets ménagers
- [Collecte] le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers
- 1 centre de tri et 1 unité de valorisation énergétique
- 11 déchèteries
- 1 plateforme de tri des encombrants
- 1 recyclerie
- 3 quai de transfert
- 2 plateformes de compostage des déchets verts

Evolution de la population sur le périmètre à compétence collecte et sur l'ensemble du périmètre à compétence traitement :

Population municipale (= simple compte)	2017	2018	2019	2020	2021
Périmètre « collecte »	141 124	142 734	143 344	144 317	143 280
Périmètre « traitement »	301 730	298 663	304 183	305 589	306 457

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

### Répartition des compétences (aucune évolution par rapport à l'année 2020)

Adhérent	Compétences exercées	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Papier Graphiques		Emballages ménager		Déchets en déchèterie		Déchets verts		Encombrants		Déchets non ménagers	
		PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	PàP
CAMVS	Collecte																
	Traitement																
CCBRC	Collecte																
	Traitement																
CAGPS	Collecte																
	Traitement																
SMICTOM	Collecte																
	Traitement																

CAMVS = Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

CCBRC = Communauté de Communes de la Brie des Rivières et des Châteaux

CAGPS = Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

SMICTOM = SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Opérations assurées par les collectivités adhérentes

Opérations assurées par le SMITOM-LOMBRIC

PàP : porte à porte AV : apport volontaire

NB : Les particularités locales ne sont pas identifiées dans ce tableau (ex. : collecte PàP Encombrants à Fontainebleau, collecte PàP Déchets verts à Fouju, ...)

## Chapitre 2 La prévention des déchets

Depuis 2009, le SMITOM-LOMBRIC met en place des actions en faveur de la réduction des déchets et souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée. Il est le porteur du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) sur l'ensemble de son territoire de compétence collective (CAMVS et CCBRC). Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud se sont engagés quant à eux dans leur propre PLP. Afin de favoriser une bonne coordination entre les Programmes Locaux de Prévention des déchets menés sur tout son territoire, le SMITOM-LOMBRIC assure un échange régulier avec les chargés de prévention des autres collectivités.

Quelques chiffres 2021 :

- 327 composteurs distribués en habitat pavillonnaire
- 13 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble
- 50 composteurs installés en établissement scolaire
- 66 animations scolaires

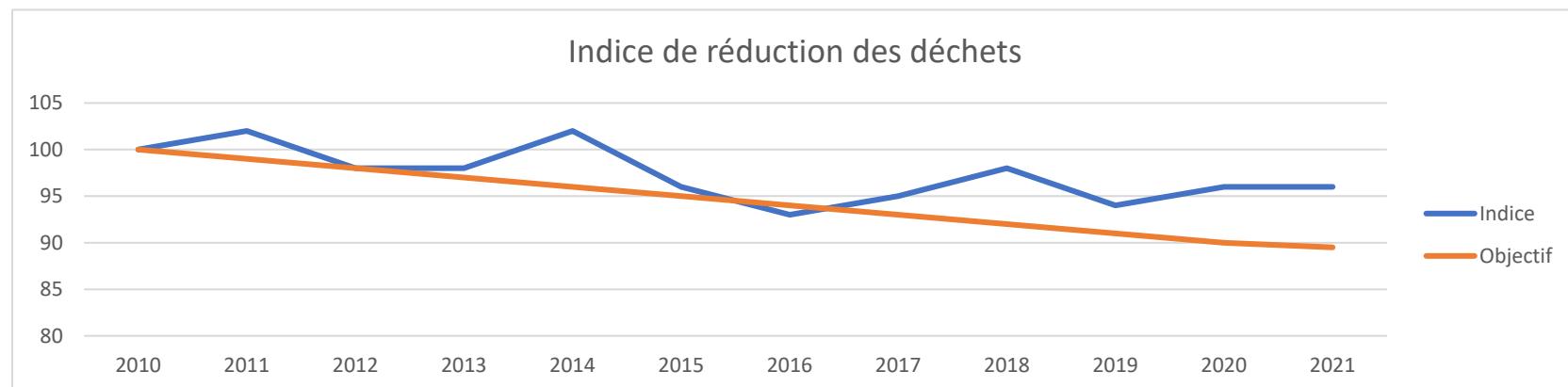
Pour avoir des conseils et astuces, suivre nos actions, ...

<http://www.lombric.com/reduire-ses-dechets/programme-local-prevention>

+ Liens réseaux sociaux

### Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'objectif principal de ce Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) est calqué sur l'obligation réglementaire de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% en 2020, par rapport à la production de l'année de référence 2010. Pour suivre cette évolution, un indice de réduction des déchets est calculé annuellement. Il se calcule de la manière suivante : L'ensemble des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire sont additionnés et rapportés à une quantité par habitant (kg/hab/an). Sont ainsi pris en compte les tonnages d'OMR, d'emballages, de papiers, de verres, d'encombrants, de déchets verts et tonnages issus des déchèteries. Ce ratio kg/habitant calculé en 2010 constitue la base 100. Ensuite, ce ratio est calculé annuellement et transposé sur cette même base pour en suivre l'évolution.



Les objectifs de réduction réglementaires n'ont pas été atteints pour le PLPDMA 2016-2021. Même si la tendance globale est à la baisse depuis 2010, la réduction des déchets reste en deçà des objectifs. Le prochain PLP, sur la période 2022-2027 sera orienté vers des actions plus impactantes en matière de prévention, recyclage et valorisation matière.

## Le compostage

Le compostage est une action majeure du syndicat, comme les années précédentes, qui a consisté à doter l'habitat pavillonnaire, malheureusement en cours de démantèlement, de bacs à compost. De plus, pour les composteurs en pied d'immeuble, des formations de référents composteurs ont été mises en place pour maintenir et dynamiser le compostage partagé.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE à

### CAMVS - Dotation composteurs pavillonnaires

Années	Nb composteurs	Coûts (€HT)
2019	253	5 399
2020	214	5 275
2021	288	13 668

### CCBRC - Dotation composteurs pavillonnaires

Années	Nb composteurs	Coûts (€HT)
2019	43	1 177
2020	64	1 754
2021	39	1 933

Ainsi, depuis le début de l'opération, 4 437 composteurs ont été distribués sur le territoire « collecte » du Smitom-Lombric.

	2020*		2021		% évolution <sup>(1)</sup>	
	Nb	Coût (€HT)	Nb	Coût (€HT)	Nb	Coût (€HT)
Bacs à compost distribués en habitat pavillonnaire	256	11 887	327	15 602	+ 28%	+ 31%
Composteurs partagés en pied d'immeuble	6	316	13	812	+ 117%	+ 157%
Composteurs installés en établissement scolaire	8	2 169	50	3 025	+ 525%	+ 39%

\* Erratum : correction des valeurs 2020 par rapport aux valeurs indiquées dans le RPQS 2020.

Selon le calcul de l'ADEME concernant l'estimation des tonnages détournés par le compostage et en considérant un taux d'abandon de 10% de 283 tonnes de déchets alimentaires ont été détournées depuis 2009.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
 Reçu en préfecture le 23/11/2022  
 Affiché le 23/11/2022  
 Berser Levaillant ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

	Nb composteurs en fonctionnement	Tonnages déchets cuisine	Tonnages déchets verts	TOTAL Déchets évités en tonnes
Hypothèse 10% abandon /an				
2009	112	24	6	30
2010	1187	249	66	316
2011	2077	436	116	553
2012	2059	432	115	548
2013	2090	439	117	556
2014	2065	434	116	549
2015	2033	427	114	541
2016	1946	409	109	518
2017	1946	409	109	518
2018	1984	417	111	528
2019	2082	437	117	554
2020	2152	452	121	572
2021	2264	475	127	602
<b>TOTAL</b>			<b>6383,34</b>	

## Les animations / visites / évènements

### Animations et visites

Le changement des comportements passe par la pédagogie et l'éducation, pour cette raison les animateurs aux éco-gestes sensibilisent les plus jeunes aux éco gestes (tri, recyclage, réemploi, gaspillage alimentaire, zéro déchet, ...) pour les classes de CP au CM2. En 2021, il y avait 2,21 ETP d'animateurs aux-écogestes et 1,3 ETP de service civique.

De plus, le SMITOM-LOMBRIC organise des visites pédagogiques sur ses nouveaux parcours de visite à Vaux-le-Pénil et à Réau.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Affiché le 23/11/2022  
ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE



	2020		2021		% évolution	
	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées
Visites pédagogiques	7	80	40	872	+ 471%	+ 990%
Animations scolaire	26	596	66	1638	+ 154%	+ 175%

Les 40 visites pédagogiques ont permis de sensibiliser 872 visiteurs mais une douzaine de visites ont dû être annulées du fait de la crise sanitaire (Covid-19). Les 66 animations scolaires ont quant à elles permis de sensibiliser 1638 élèves. Il est à noter que là encore de nombreuses annulations ont été effectuées (une vingtaine) en raison de la Covid-19.

### Évènements

Le SMITOM-LOMBRIC participe également à des évènements en proposant 4 thématiques :

- Les consignes de tri
- Le compostage
- La seconde vie des objets
- Le gaspillage alimentaire

Sur l'année 2021, plusieurs manifestations ont été annulées à cause de la Covid-19 dont la Journée Portes Ouvertes. Le SMITOM-LOMBRIC a néanmoins pu être présent lors de 32 manifestations.

## Evènements

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



Nom de l'évènement	Commune	Date	ID: 077-200070779-20221118-2022_119-DE
Sensibilisation en pied d'immeuble	Melun	Mercredi 12 mai 2021	10
Journées des plantes et art du jardin	Blandy-les-Tours	Samedi 22 mai 2021	95
Distribution de compost	Reau	Samedi 22 mai 2021	7
Ramassage et sensibilisation écoquartier Woodi	Melun	Mercredi 2 juin 2021	34
Vert la nature	Chatelet en Brie	Samedi 5 juin 2021	42
Action citoyenne Nettoyer nos bords de Seine / Rotary club Melun	Vaux-le-Pénil	Samedi 5 juin 2021	58
Présentation des consignes de tri à l'écoquartier Woodi	Melun	Jeudi 24 juin 2021	5
Distribution de compost	Réau	Samedi 26 juin 2021	10
Atelier pédagogique "animation d'été"	Le Mée sur seine	Mercredi 7 juillet 2021	14
Exposition Foyer Jeunes Travailleurs	Melun	Lundi 12 juillet 2021	12
Distribution de compost	Reau	Samedi 24 juillet 2021	6
Ramassage déchets Tente	Pringy	Vendredi 30 juillet 2021	40
Animation monstres aux déchets	Le Mée sur seine	Mercredi 18 août 2021	17
Sensibilisation dans les aires d'accueil	Vaux-le-Pénil	Vendredi 20 août 2021	6
Distribution de compost	Reau	Samedi 21 août 2021	10
Festival Terre Avenir 2021	Moret-Loing et Orvanne	Samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021	150
La Gratuite / espace éphémère Almont	Melun	Samedi 11 septembre 2021	43
Opération nettoyage ramassage déchets	Chatelet en Brie	Dimanche 19 septembre 2021	100
Nettoyons la nature	Dammarie les Lys	Vendredi 24 septembre 2021	49
Distribution de compost	Reau	Samedi 25 septembre 2021	9
Ramassage déchets	Sivry Courtry	Dimanche 26 septembre 2021	26
Ramassage déchets	Pringy	Samedi 9 octobre 2021	100
Journée nature ramassage déchets	Orgeval	Samedi 16 octobre 2021	30
Journée nature ramassage déchets	Boissise le roi	Samedi 16 octobre 2021	40
Faites des plantes	Boissise le roi	Dimanche 17 octobre 2021	40
Distribution de compost	Reau	Samedi 23 octobre 2021	13
Distribution de composteurs CCBRC	Vaux-le-Pénil	Samedi 6 novembre 2021	15
Nettoyage des bois	Boissise la Bertrand	Samedi 13 novembre 2021	50
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Villiers en Bière	Mercredi 24 novembre 2021	49
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Chatelet en Brie	Mercredi 24 novembre 2021	34
Visite services techniques municipaux vente composteurs	Vaux-le-Pénil	Samedi 27 novembre 2021	70
Marché de noël	Vaux-le-Pénil	Samedi 4 décembre 2021	70
<b>TOTAL</b>			<b>1254</b>

## Comparatif des manifestations 2019-2020

	2020		2021		% évolution	
	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées	Nombre d'événements	Personnes sensibilisées
Manifestations	5	230	32	1254	+ 540%	+ 445%

Au total, 1254 personnes ont été sensibilisées en 2021, soit un chiffre en hausse de 540 % par rapport à l'année 2020. La journée portes ouvertes, attirant généralement autour de 2000 à 3 000 personnes, n'a pas pu se tenir cette année.

## Les actions dans les écoles

### ***Collecte de papier***

Les caisses palettes pour la collecte de papiers dans les écoles a été de nouveau mise en place dans les établissements scolaires pour 2020-2021. 8,33 tonnes ont été collectées pour l'année 2020-2021 contre 0,84 tonne de collectée pour l'année 2019-2020.

### ***Concours pile***

Depuis 2018, l'opération de collecte de piles dans les établissements scolaires a été mise en place. En 2020, malgré un concours qui n'a pas pu être mené à son terme, ce sont quand même 18 écoles qui ont participé et 1,9 tonnes de piles qui ont été collectées. Au total, en 2021 ce sont 27 écoles qui ont participé et 2,9 tonnes de piles environ qui ont été collectées. Cette tendance à la hausse du nombre de participants et de la quantité de piles collectées témoigne de l'ancrage de cette opération sur le territoire.

## Les autres actions

### ***Sensibilisation en porte-à-porte***

3 opérations en porte-à-porte en 2020 ont permis de sensibiliser 161 personnes aux gestes de tri et à la prévention des déchets. En 2021, 23 opérations de porte à porte sur le tri ont été réalisées et 8 opérations sur le stop pub ont permis de sensibiliser 574 foyers. Avec le passage aux extensions de consigne de tri et expérimentation de la collecte séparative des biodéchets, une augmentation très significative du nombre d'intervention chez l'habitant sera programmée en 2022 et 2023.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

## Collecte des textiles sur le territoire

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

En 2021, 424 tonnes de textiles ont été collectées en bornes d'apport volontaire (sur le territoire à compétence collecte) et en déchèterie.

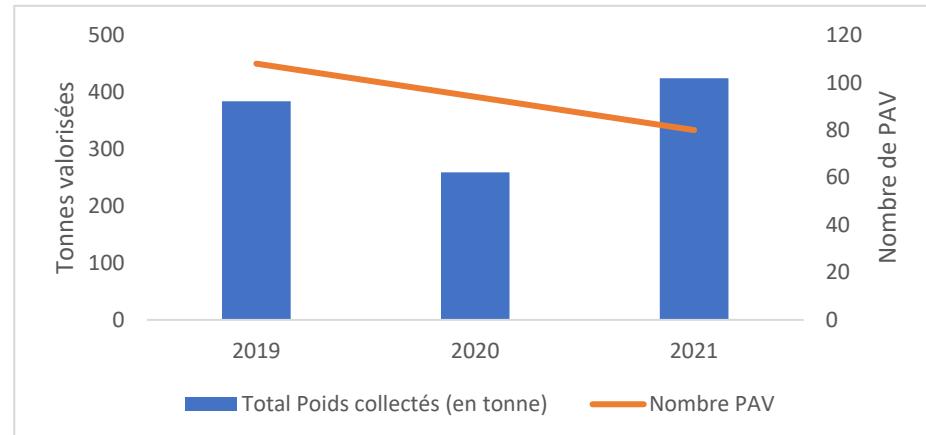
En 2020, 94 points d'apport volontaires étaient installés sur le territoire contre 80 points d'apport volontaires en 2021. Cette baisse du nombre de points d'apport volontaire s'explique par le vandalisme poussant les édiles à ne pas remplacer ou étoffer ces conteneurs.

### Tonnages collectés en PAV

	2019 (kg)	2020 (kg)	2021 (kg)
CAMVS	238 359	152 951	289 237
CCBRC	27 258	17 012	29 851
<b>TOTAL</b>	<b>265 617</b>	<b>169 963</b>	<b>319 088</b>

### Tonnages collectés en déchèterie

	2019	2020	2021
<b>TOTAL (kg)</b>	<b>118 314</b>	<b>89 066</b>	<b>105 450</b>



## Les dossiers de l'Économie Sociale et Solidaire

Les dossiers amorcés par la coordinatrice ESS recrutée en août 2021 ont permis de travailler sur la promotion du réemploi, du don et de la réparation :

- Mise en réseaux des acteurs en vue de l'ouverture de 2 annexes à la ressourcerie sur le territoire à compétence collecte.
- Mise en place d'un atelier avec le repair café.
- Dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt pour le projet de construction d'un atelier de réparation et vente de DEEE.
- Zone de troc de jouets dans les 11 déchetteries pendant le mois de décembre 2021.
- Modification de la convention avec Equalis fin 2021 pour des opérations hors les murs en 2022 (voir ci-après).
- Etude de développement de la Recyclerie du lombric en vue de proposition concrète pour 2022 et années suivantes.
- Répertoire des acteurs du réemploi du territoire collecte.

Les 31 communes du territoire collecte ont été contactées pour réaliser la mise à jour de la cartographie des futurs points d'apports volontaires TLC.

En parallèle, une recherche de structures de l'ESS pour la récupération des textiles en bon état et le traitement des TLC non réemployables a été réalisée.

La recyclerie contribue à la réduction des volumes des déchets, notamment via la réutilisation de ceux-ci pour en faire des ressources. Le nombre d'utilisateurs, le tonnage collecté et revendu en augmentation illustrent une modification de fond dans le comportement des citoyens.

#### Tableau comparatif des ventes

Désignations	Total année 2019	Total année 2020	Total année 2021
Nombre de clients	6 350	4 497	7643
Total poids revendu	24070	17 020	62990
Nbr de collectes à domicile	113	77	101
Total poids collecté à domicile	13 430	8 774	2157
Nbr de clients donateurs	1 479	1 298	2052
Total poids collecté pour les dons	13 466	13 176	60120

#### La signature d'une nouvelle convention Equalis (ROM)

Une nouvelle convention avec Equalis a été signée en 2021 pour dynamiser 3 actions « hors les murs de la recyclerie » en 2022:

- 1 / Sensibilisation en marché : Présenter le thème du réemploi au plus grand nombre dans un moment qui rassemble beaucoup d'habitants et faire connaître la recyclerie.
  - 2 / Ressourcerie mobile : Déployer les 4 fonctions de l'association : collecte, valorisation, vente et sensibilisation hors locaux sur un événement spécifique.
  - 3 / Collecte à domicile : Proposer un service de collecte à domicile d'objets réutilisables.
- 31 communes ont été contactées pour connaître leurs attentes, 6 ont accepté une ou plusieurs des actions ci-dessus.

#### La communication « PLP » en chiffres

Publications dans le journal du Lombric et sur Facebook	Nombre		Evolution	Dépenses		Evolution
	2020	2021		2020	2021	
Articles sur le tri sélectif	8	12	+ 50%	3 786	6 292	+ 66%
Articles sur les déchets spéciaux	8	9	+ 13%	5 685	5 203	- 8%
Articles sur le compostage	10	8	- 20%	3 785	1 258	- 67%
Total	26	29	+ 12%	13 256,00 €	12 753,00 €	- 4%

Le coût des articles est calculé de la manière suivante : le coût de rédaction, d'impression et de distribution du journal est ramené à un coût à la page ou à la  $\frac{1}{2}$  page, ce qui permet d'avoir un coût / article (en fonction de la taille de l'article).

## Les nouveaux calendriers de collecte

En 2021, deux marchés de collecte ont été attribués respectivement à la CAMVS et la CCBRC. Les agents du service communication et du service collecte se sont mobilisés pour créer de nouveaux calendriers de collecte (nouveaux visuels, simplification et sobriété, changement de format pour un moindre impact environnemental) afin d'informer les usagers des nouvelles fréquences et des nouveaux jours de passage pour le ramassage des déchets.

## La refonte du site Gedem77

Le [GEDEM 77](#), association créée en 2006 regroupe des collectivités ayant pour compétence(s) la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers en Seine-et-Marne, dont l'objectif est de défendre les intérêts des Collectivités et Syndicats adhérents auprès des organismes publics et administrations d'État et de servir de plate-forme d'échange de connaissances et d'expériences. Le site du [GEDEM 77](#) conçu en 2008 et devenu obsolète a été entièrement refondu afin de promouvoir les actions menées par les adhérents de l'association au sein d'une vitrine plus moderne. Le service communication a encadré le projet et refondu la charte graphique de l'association, le développement web a été réalisé par un étudiant dans le cadre de son stade de fin de parcours.

## La nouvelle maquette et l'ambition du nouveau journal Lombric Mag

La nouvelle maquette du journal du syndicat, le Lombric Mag, a été conçue à la suite de concertations avec les lecteurs du journal, les agents du SMITOM-LOMBRIC et le Groupe de Travail communication. Ce nouveau journal se veut plus moderne, plus lisible et valorise les actions du territoire. Il permet de communiquer efficacement sur les actualités du syndicat, le recyclage et les gestes de prévention. Le premier numéro du Lombric Mag est paru en mai 2021.

## LinkedIn et Instagram SMITOM-LOMBRIC

Quatre ans après le lancement des réseaux sociaux Facebook et Twitter, le SMITOM-LOMBRIC a ouvert deux nouveaux réseaux sociaux en 2021 ; LinkedIn et Instagram.

Instagram qui compte 149 abonnés est utilisé comme un outil pour le Plan Local de Prévention, qui permet de délivrer des messages positifs sur la réduction des déchets, de créer du contenu ludique et de qualité.

LinkedIn quant à lui avec ses 337 relations permet d'aborder les thèmes plus techniques (congrès, inauguration station GNV) et de relayer les actions des agents du syndicat au bénéfice des habitants (le porte à porte pour la sensibilisation au tri, la mise en place de composteurs, les formations référents comprenant les opérations nettoyons la nature). Enfin, il nous permet de relayer les offres d'emplois.

## La réalisation de vidéos mensuelles

Depuis janvier 2021, chaque mois, une vidéo est publiée sur les réseaux sociaux du SMITOM-LOMBRIC afin de mettre en lumière les équipements du syndicat, informer le public sur les bonnes pratiques du tri, l'importance du recyclage et proposer des astuces pour mieux consommer. À titre d'exemple, des vidéos ont été réalisées sur la visite de la Galerie du Lombric, la plateforme de compostage de Réau, la réalisation d'un tawashi et des membres d'une coopérative biologique du territoire a été interviewée.

## Chapitre 3 Organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets est une compétence assurée par le SMITOM-LOMBRIC pour une partie de son territoire. Cette compétence lui a été déléguée par la CARMICS et la CCBRC. Aucune évolution du périmètre de compétence.

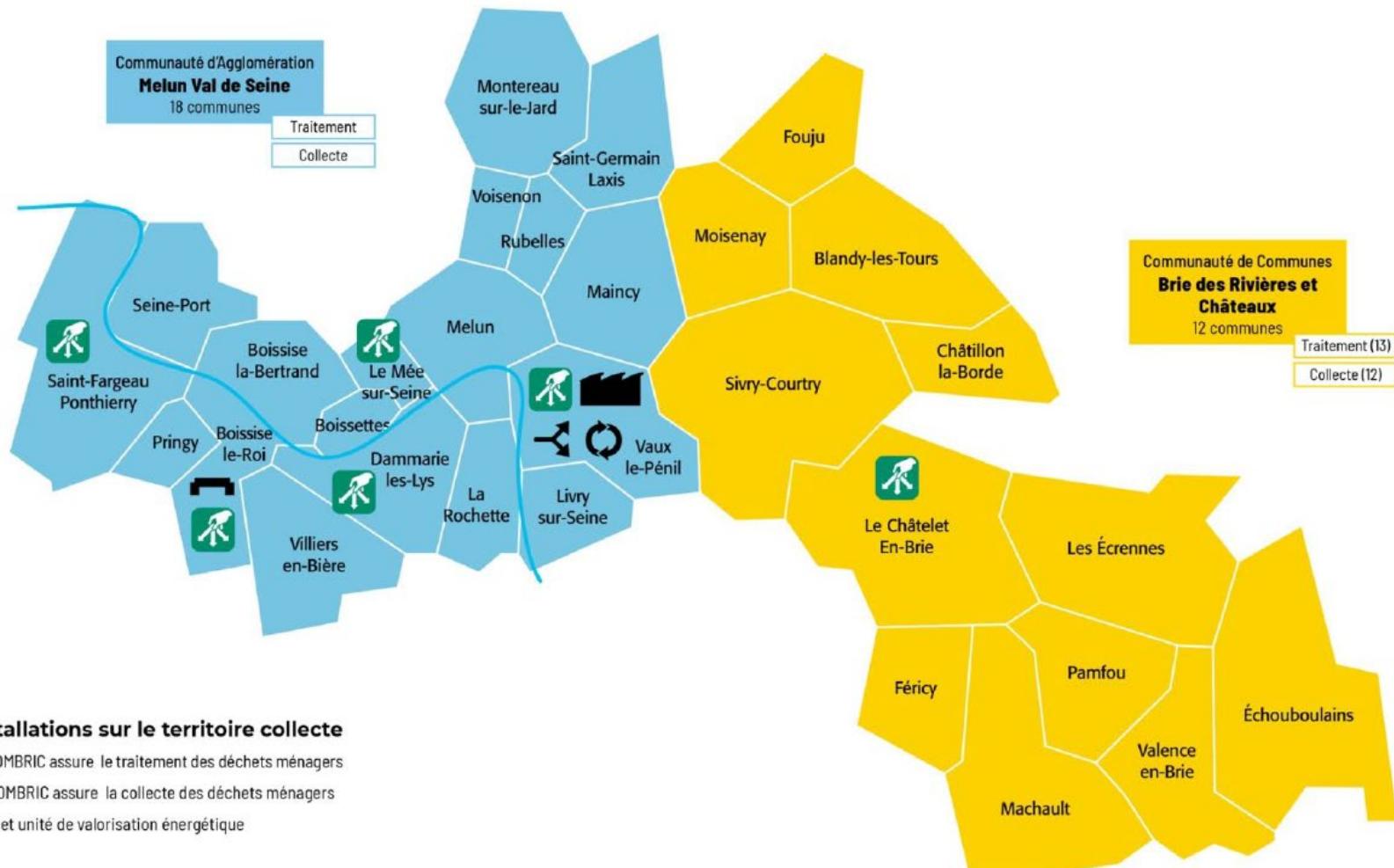
Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE



### Légende des installations sur le territoire collecté

- Traitement: le SMITOM-LOMBRIC assure le traitement des déchets ménagers
- Collecte: le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers
- centre de tri et unité de valorisation énergétique
- déchèterie
- plateforme de tri des encombrants
- recyclerie
- quai de transfert

## Description du service de collecte

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

Secteur CAMVS	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Km parcourus 2020	Km parcourus 2021	Évolution	Type de traitement
Collecte OMR	AUBINE et KUTLER (Maincy : Ourry)	C2 à C6	Bac et couvercle anthracite	93%	183 916	182 467	- 0,79 %	UVE
Collecte sélective emballages	AUBINE et KUTLER (Maincy : Ourry)	C0,5 à C1	Bac gris à couvercle jaune	93%	68 369	66 571	- 2,63 %	Centre de tri
Collecte des encombrants	AUBINE et KUTLER	Sur RDV	Vrac sur domaine privé	100%	15 177	15 640	3,05 %	Plateforme de tri sommaire
Collecte des déchets verts	AUBINE et KUTLER (Maincy : Ourry)	39 ou 40 fois par an (C1 hors période hivernale)	Bac gris à couvercle marron + en fagot	100%	58 494	59 157	1,13 %	Plateforme de compostage
Bornes enterrées OMR	AUBINE et KUTLER	Variable	Borne enterrée marquage rouge	7%	5 730	8 327	+45,3 %	UVE
Bornes enterrées emballages	AUBINE et KUTLER	Variable	Borne enterrée marquage jaune	7%	1 571	4 204	+167,6 %	Centre de tri
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte	100%	42 370	41 413	-2,3 %	Recycleur
Apports volontaires papier	MINERIS	Variable	Colonne bleue	100%	4 988	10 891	+118,3 %	Centre de tri
Km parcourus au total					380 615	388 669	+2,12 %	

Secteur CCBRC	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Km parcourus 2020	Km parcourus	évolution	Type de traitement
Collecte OMR	OURRY (Fouju : Aubine)	C1 à C2	En sacs (hors Fouju, en bacs)	100%	43 131	43 770	+ 1,48%	UVE
Collecte sélective emballages	OURRY (Fouju : Aubine)	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%	17 947	18 286	+ 1,89 %	Centre de tri
Collecte des encombrants	OURRY (Fouju : Aubine et Kutler)	3 fois par an	Vrac sur trottoir	100%	2 197	2 150	- 2,14%	Plateforme de tri sommaire
Collecte des déchets verts	OURRY (Fouju : Aubine)	22 fois par an (C1 d'avril à juin et sept-oct)	Bac gris à couvercle marron + en fagot (Fouju)	4%	453	447	-1,26%	Plateforme de compostage
Apport volontaire déchets verts	OURRY	Variable d'avril à décembre	Bennes en apport volontaire (hors Fouju)	96%	28 649	32 577	+13,71%	Plateforme de compostage
Apports volontaires verre	MINERIS	Variable	Colonne verte	100%	6 388	6 437	+0,8%	Recycleur
Apports volontaires papier	MINERIS	Variable	Colonne bleue	100%	760	1749	+130,1%	Centre de tri
Km parcourus au total					99 525	104 277	+5,92%	

Les augmentations de kilométrages peuvent s'expliquer, pour les flux concernés, comme suit :

- Bornes enterrées : augmentation du tonnage, et du nombre de bornes mises en place dans des quartiers nouveaux.
- Apports volontaires papier : refonte complète des circuits par le nouveau délégataire, qui optimise au fur et à mesure ses tournées en fonction des taux de remplissage constatés ;
- Apport volontaire Déchets verts : augmentation du tonnage collecté, et donc augmentation mécanique du nombre de rotations et du kilométrage lié.

On note une légère augmentation de notre impact Carbone. Le nombre de camions déployés est de 32 véhicules pour 494 080 kilomètres parcourus en 2021 contre 480 140 en 2020 et une émission de 1 232 tonnes en 2021 contre 1 129 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

#### Focus déchets assimilés

Sur le territoire CAMVS, une collecte des déchets assimilés (liés aux activités économiques) est assurée simultanément aux collectes des OMR et des emballages. Il convient donc de se référer à ces collectes pour connaître les prestataires, fréquences de collecte, modes de présentation, kms parcourus et types de traitement. Une particularité cependant, les bacs ont des cuves bleues pour faciliter leur identification. Ce service est financé par la redevance spéciale.

Le gisement évalué, pour les OMR et emballages, en fonction des dotations en bacs des redevables de la redevance spéciale (RS) serait de 30% du tonnage des déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte. Les redevables de la RS sont toutes les entreprises et administrations produisant plus de 770 litres par semaine de déchets assimilés aux déchets ménagers, sous convention avec le SMITOM-LOMBRIC pour la prise en charge de leurs déchets. Au-delà de ce seuil, les entreprises et administrations peuvent également faire le choix de ne pas souscrire à ce service et contractualiser avec un collecteur privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets. Au 31/12/2020, le secteur CAMVS comptait 343 redevables « RS », contre 360 au 31/12/2021.

En l'absence de redevance spéciale sur le secteur de la CCBRC, aucune donnée n'est disponible pour quantifier ce gisement. Si l'on prend les dernières moyennes nationales disponibles, il faut compter environ 20% de déchets d'activités économiques dans les déchets ménagers et assimilés (OMR et collectes séparées).

## Tonnages par flux collectés

Secteur CAMVS	PàP ou PAV	Tonnages	Kg/hab	Variation 2021/2020
OMR	PàP	33 426,02	299,32	+ 0,95%
	PAV	5 565,88		
Emballages	PàP	3 138,48	26,33	+ 5,47%
	PAV	291,3		
Déchets verts	PàP	7 315,36	56,16	- 0,76%
Encombrants	Rendez-vous	1083,18	8,32	+11,94%
Verre	PAV	2 100,43	16,12	- 3,49%
JM	PAV	605,71	6,65	- 10,03%
<b>TOTAL</b>		<b>53 536,24</b>	<b>410,97</b>	<b>+ 0,89%</b>

Les quantités collectées sont ramenées en kg/hab/an, en prenant la population municipale de chaque adhérent. Pour les quantités collectées en points d'apport volontaire sur la CAMVS, en OMR et Emballages, la population desservie par ces points est estimée sur la base de 2,4 habitants par logement desservi en apport volontaire. Sur la CCBRC, le flux Déchets verts collecté en porte à porte correspond à un service mis en place sur la ville de Fouju uniquement, le reste du territoire étant desservi en apport volontaire.

Sur la CAMVS une certaine stabilité du gisement collecté est à noter avec toutefois une augmentation des emballages en parallèle d'une baisse des journaux magazines qui est le reflet du changement de consommation (plus de e-documents, et plus de livraison à domicile). La forte hausse sur les quantités collectées d'encombrants sur rendez-vous s'expliquer simplement par la fermeture du service pendant 3 mois en 2020.

Sur le territoire de la CCBRC, la production de déchets verts est conséquente et le territoire améliore le tri de ses déchets recyclables sans qu'il y ait eu pour autant d'action de sensibilisation significative en dehors de la communication au Châtelet-en-Brie lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

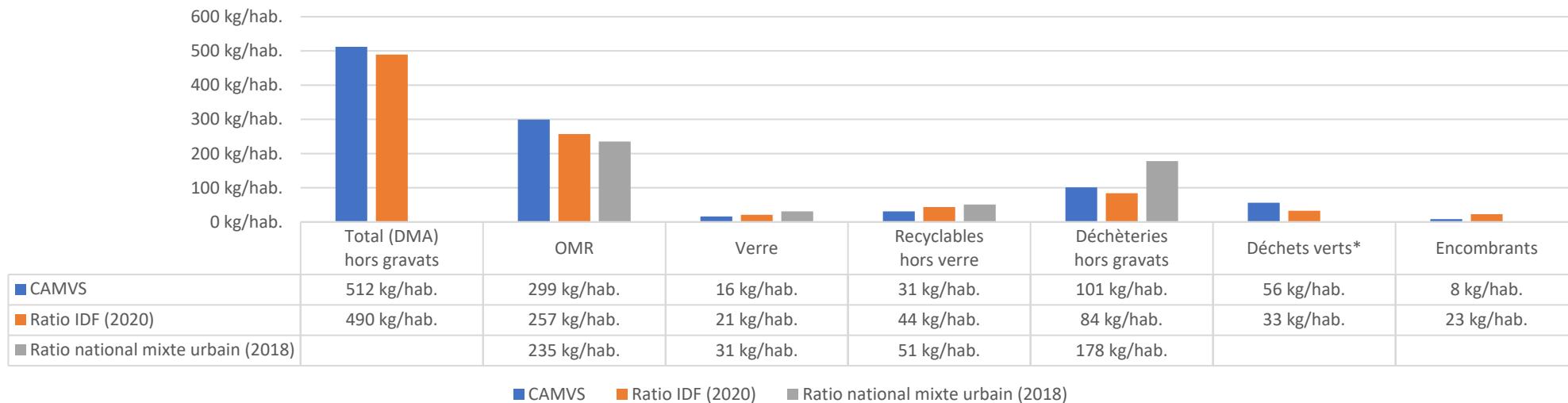
Affiché le 23/11/2022

Berser  
Levraud

ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

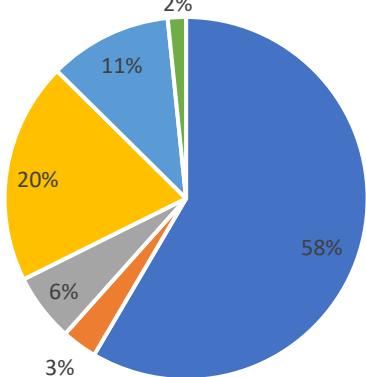
Secteur CCBRC	PàP ou PAV	Tonnages	Kg/hab	2021/2020
OMR	PàP	3 464,46	266,23	+ 0,42%
Emballages	PàP	371,42	28,54	+ 6,72%
Déchets verts	PàP	58,26	88,93	+ 22,38%
	PAV	1098,96		
Encombrants	PàP	212,12	16,30	+ 0,66%
Verre	PAV	384,81	29,57	+ 1,06%
JM	PAV	92,42	7,10	+ 0,66%
<b>TOTAL</b>		<b>5 682,45</b>	<b>436,67</b>	<b>+ 4,71%</b>

## Comparaison des ratios collectés avec les moyennes régionales et nationales



### Répartition des tonnages par flux

- OMR
- Verre
- Recyclables hors verre
- Déchèteries hors gravats
- Déchets verts
- Encombrants

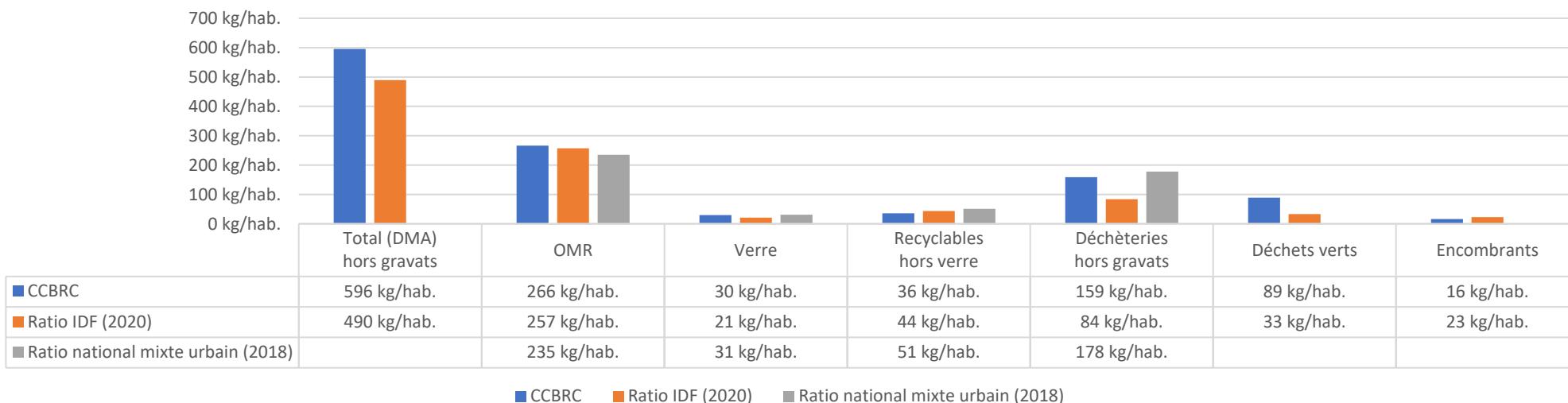


Légère hausse globale sur les déchets ménagers entre 2020 et 2021 (+5 kg/hab) sans tendance marquée sur un flux en particulier. Les quantités d'OMR collectées restent bien supérieures aux moyennes régionale et nationale. Au regard des faibles performances sur le verre et sur les recyclables (emballages + JM), il semble qu'une quantité importante de recyclables soit encore déposée dans les OMR. Les quantités apportées en déchèteries sont également relativement faibles ce qui laisse penser là encore une quantité importante mise avec les OMR ; en somme les mêmes constats que l'année dernière.

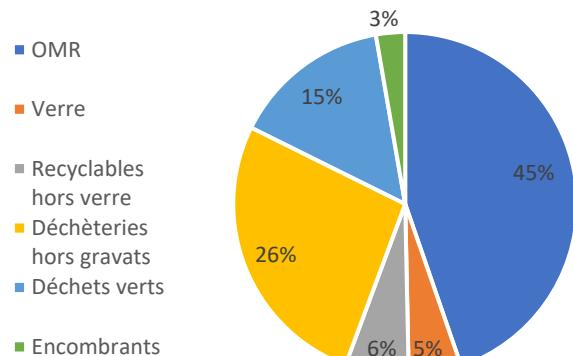
Pour le flux déchèteries, le ratio de collecte est faible au regard du référentiel national, traduisant le report de quantités sur les services en porte à porte (encombrants et surtout déchets verts), avec probablement une partie également reportée sur le flux OMR. Aucun changement des modalités de collecte n'étant intervenu, les mêmes tendances se poursuivent.

Se référer au Focus sur les déchèteries pour davantage d'informations sur ce flux déchèteries.

## Comparaison des ratios collectés avec les moyennes régionales et nationales



Répartition des tonnages par flux



D'une manière générale, il est constaté une hausse des quantités collectées sur ce territoire entre 2020 et 2021, en particulier sur les déchèteries (+45 kg/hab) et pour les déchets verts (+16 kg/hab).

Les quantités d'OMR collectées restent relativement stables par rapport à 2020 (+ 1 kg/hab), et supérieures aux moyennes régionale et nationale. Au regard des faibles performances sur les recyclables (emballages + JM) malgré une légère augmentation du tonnage collecté, il semble qu'une quantité importante de recyclables soit encore déposée dans les OMR.

Pour les déchets verts, les performances de collecte sont assez élevées, ce qui explique le ratio de collecte en déchèterie un peu plus faible qu'au niveau national, même s'il reste supérieur au ratio régional.

\* Les données du rapport 2020 ont été corrigées de la population de Fontaine-le-Port (collecté par le SMICTOM de la Région de Fontainebleau), pour établir les évolutions de ratios entre 2020 et 2021.

D'une manière générale, sur l'ensemble du territoire collecte, en termes de performance, nous pouvons faire les commentaires suivants.

- Une partie importante des déchets recyclables est encore déposée avec les OMR (le Modecom 2021 réalisé sur le SMITOM le confirme). Cette situation doit amener à repenser pour les années à venir :
  - Les moyens pour convaincre davantage les non-trieurs (avec par exemple de nouveaux éco-animateurs pour sensibiliser en porte à porte), mais également les moyens pour favoriser le tri et le réemploi.
  - Les messages à diffuser (cibles, supports, contenus)

Le schéma de collecte, est revu en passant à une collecte des emballages et papiers en mélange dans le bac jaune sur l'ensemble du territoire, afin de faciliter le geste et donc l'adhésion au tri par le plus grand nombre, dès fin 2022 pour une opérationnalité totale en janvier 2023.

- La performance de collecte sur les déchèteries est faible, laissant apparaître un glissement de ces gisements vers les services de porte à porte (OMR, encombrants et déchets verts). Cette situation doit amener à repenser pour les années à venir les modalités d'accès en déchèteries pour en faciliter l'usage et questionner le système de collecte en porte à porte des déchets verts

#### Evènements marquants :

Collecte DEEE : Après une expérimentation de quelques mois sur les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys et Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC a étendu la collecte des déchets électroniques et électriques (DEEE) sur l'ensemble du territoire de la CAMVS. Ce service permet la collecte de ces déchets en porte-à-porte, directement chez l'habitant sur rendez-vous. Ce sont ainsi 8,7 tonnes de DEEE qui ont été collectées et valorisées en 2021 grâce à ce service.

## Précollecte – évolution du parc de conteneurs

### Bacs poubelle

	CAMVS						
	NB de bacs nouveaux*	Nombre de bacs total**	Coût de fourniture	Coût maintenance	Cout total 2021	Cout total 2020	Évolution
OMR	1 431	46 418	82 067,14 €	2 247,60 €	146 694,65 €	144 082,24 €	+1,8%
Emballages	917	27709	41 672,25 €				
Déchets verts	553	7358	20 707,66 €				
<b>TOTAL</b>	<b>2 901</b>	<b>81 485</b>	<b>144 447,05 €</b>		<b>2 247,60 €</b>	<b>146 694,65 €</b>	

	CCBRC						
	Nb de bacs nouveaux	NB de bacs total**	Coût de fourniture	Coût de maintenance	Cout total 2021	Cout total 2020	Évolution
OMR	8	235	464,63 €	69,68 €	7 791,01 €	5 266,77 €	+47,9%
Emballages	135	5672	7 187,02 €				
Déchets verts	2	78	69,68 €				
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>5 985</b>	<b>7 721,33 €</b>	<b>69,68 €</b>	<b>7 791,01 €</b>		

\* hors bacs redevance spéciale

\*\* Erratum : correction des données 2020 par rapport au RPQS 2020.

Le nombre de conteneurs et le coût de fourniture évolue fortement sur la CAMVS en raison de la conteneurisation de la commune Maincy, jusqu'alors collectée en sacs.

Parmi ce parc les conteneurs au bénéfice des entreprises et des administrations soumis à la redevance spéciale sur le territoire de la CAMVS représentent 1 342 bacs OMR (pour 1 213 bacs en 2020) et 716 bacs d'emballages (pour 523 bacs en 2020) soit 1 118 130 litres sur le volume de bacs installés (+ 18%).

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

### Décomposition du parc

Litrage des bacs	CAMVS		CCBRC
	Ménages	Entreprises	Ménages
80	50		0
120	12 888	2	67
140	17 489	69	2 466
180	1 031	121	24
240	17 215	66	2 438
340	13 401	282	653
360	5 904	48	22
500	2 435	356	38
660	5 142	494	159
750	204	24	0
770	5 726	438	118
<b>Total 2021</b>	<b>81 485</b>	<b>1 900</b>	<b>5985</b>
<b>Total 2020**</b>		<b>1 736</b>	<b>5 840</b>
<b>Évolution</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+9,4%</b>	<b>+2,5%</b>

Bornes

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

CAMVS								
	NB de bornes nouvelles	Nombre de bornes total*	Coût de fourniture	Coût maintenance/déplacements	Coût Lavage PAV/Bornes enterrées	Coût total 2021	Coût total 2020	Évolution
OMR	33	398	181 662,18 €	12 741,46 €	79 984,55 €	108 573,51 €	240 549,28 €	-54,9%
Emballages	16	215	80 798,26 €		15 847,50 €			
Verre	6	30	30 768,00 €					
JM	3	18	14 940,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>661</b>	<b>308 168,44 €</b>	<b>12 741,46 €</b>	<b>95 832,05 €</b>	<b>108 573,51 €</b>		

CCBRC								
	NB de bornes nouvelles	Nombre de bornes total*	Coût de fourniture	Coût maintenance/déplacements	Coût Lavage PAV/Bornes enterrées	Coût total 2021	Coût total 2020	Évolution
OMR	0	0	0 €	0 €	0	960,00 €	101,37 €	+847,0%
Emballages	0	0	0 €		960,00 €			
Verre	0	7	0 €					
JM	0	3	0 €		960,00 €	960,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>960,00 €</b>	<b>960,00 €</b>		

\* Erratum : correction des données 2020 par rapport au RPQS 2020.

## Chapitre 4 Evolution de l'organisation de la collecte

En 2021, le SMITOM-LOMBRIC a attribué les différents lots du marché de collecte de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ainsi que ceux du marché de collecte de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Ces marchés sont établis pour une durée de huit années et débuteront respectivement au 1er janvier pour la CAMVS et au 27 janvier 2022 pour la CCBRC.

Des changements importants vont intervenir sur les deux marchés de collecte.

### Réduction de l'impact environnemental et amélioration du cadre de vie

Afin de prendre en compte les demandes de nos adhérents dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental, de nouveaux véhicules de collecte alimentés en gaz naturel remplaceront les véhicules diesel utilisés jusqu'à présent. Autre avantage de la mise en place de cette nouvelle flotte carburant au GNV : la réduction des nuisances sonores liées aux bennes, autant en phase de circulation qu'en période de compaction des déchets après le vidage des bacs.

### Sécurisation des collectes

La prise en compte des problématiques de sécurité dans la collecte ayant permis d'identifier les points noirs ne pouvant être solutionnés sans mise en place de moyens supplémentaires, de nouveaux moyens matériels ont été déployés pour ces deux nouveaux marchés : mini-benne ou véhicule de débardage.

### Modération de l'impact économique

Afin de limiter les hausses de coût de la collecte pour ces deux marchés, tout en assurant des investissements importants pour se doter d'une flotte de benne carburant au gaz naturel et de petites bennes pour les voies étroites ou difficiles d'accès, le SMITOM en accord avec les communes, a fait le choix d'autoriser la circulation des bennes sur un poste du matin (5h – 12 h) et un d'après-midi (12h – 19h). Ces aménagements horaires permettent de limiter l'achat de véhicules de collecte, chaque camion de collecte pouvant effectuer deux services par jour. Ce service en double poste concerne 19 services sur 120 et 4 camions sur 29 véhicules.

### Evolutions

Ces deux renouvellements de marché répondent également à une demande des adhérents : homogénéiser le niveau de service. Il s'agira donc de réaliser le même nombre de collectes hebdomadaires pour l'ensemble des communes membres d'une même EPCI. Cette homogénéisation du niveau de service concerne la collecte des ordures ménagères, des emballages, mais également des déchets verts (autant en porte à porte qu'en apport volontaire). La durée de mise à disposition des bennes déchets verts sur la CCBRC est ainsi amenée à être rallongée, et débutera mi-mars au lieu de mi-avril.

Par ailleurs, la collecte des encombrants est amenée à évoluer sur la CCBRC. La collecte en porte à porte devient ainsi une collecte réalisée sur rendez-vous, via le service Allo-Encombrants.

Enfin, pour répondre aux problèmes de collecte liés aux Déchets Electroniques et Électriques, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé une expérimentation du service D3E durant 6 mois à compter de juin 2021, sur 3 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (Melun, Dammarie-Les-Lys et Vaux-le-Pénil). Ce test a permis d'affiner les modalités de mise en œuvre de ce service, et a débouché sur son déploiement sur toutes les communes du territoire « collecte » du SMITOM-LOMBRIC. Les usagers pourront bénéficier de ce nouveau service de collecte des D3E sur rendez-vous dès 2022.

## Chapitre 5 Focus sur les déchèteries

Le SMITOM-LOMBRIC gère un ensemble de 11 déchèteries maillant l'ensemble de son territoire. L'accès à chaque site est sectorisé, afin de repartir au mieux les usagers.

Ainsi, chaque déchèterie est située à moins de 10 km et de 15 minutes en voiture pour chaque habitant du territoire.

### Légende

-  déchèterie
- [Yellow] communes rattachées à la déchèterie de Réau
- [Blue] communes rattachées à la déchèterie de Savigny-le-Temple
- [Green] communes rattachées à la déchèterie de Saint Fargeau - Ponthierry
- [Brown] communes rattachées à la déchèterie d'Orgenoy
- [Purple] communes rattachées à la déchèterie du Mée-sur-Seine
- [Teal] communes rattachées à la déchèterie de Dammarie-les-Lys
- [Yellow] communes rattachées à la déchèterie de Bourron-Marlotte
- [Pink] communes rattachées à la déchèterie de Vaux-le-Pénil
- [Grey] communes rattachées à la déchèterie du Châtelet-en-Brie
- [Light Blue] communes rattachées à la déchèterie de Vulaines-sur-Seine
- [Dark Green] communes rattachées à la déchèterie d'Écuisses



Le SMITOM-LOMBRIC accepte sur ses déchèteries la plupart des déchets ménagers.

Une carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchèteries. Cet accès est limité à un nombre défini de passages selon le volume du véhicule. L'ensemble des conditions sont définies dans le règlement intérieur des déchèteries, consultable sur place et sur le site Internet du SMITOM.

Certains professionnels du territoire peuvent également avoir un accès payant à ces installations, sous conditions définies dans ce même règlement intérieur, et signature d'une convention d'accès.

#### Jours et horaires d'ouverture :

Ouverture des déchèteries tous les jours (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre), y compris les jours fériés, aux horaires habituels :

- Horaires d'été (1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) :
  - Du lundi au vendredi, de 15 à 19h
  - Le samedi, de 10h à 19h
  - Le dimanche, de 10h à 13h

Uniquement pour les déchèteries du Châtelet-en-Brie, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil et de Vulaines-sur-Seine :

- Du lundi au vendredi, de 13h45 à 19h
  - Le samedi, de 10h à 19h
  - Le dimanche, de 10h à 13h
- Horaires d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) :
    - Du lundi au vendredi, de 14h à 18h
    - Le samedi, de 9h à 18h
    - Le dimanche, de 10h à 13h

#### Fréquentation des déchèteries :

En 2020, le SMITOM a enregistré 239 625 accès en déchèteries, contre 217 468 en 2020, soit une hausse de 10,2%. Cette hausse est à relativiser en raison de la crise COVID-19 qui a impacté la fréquentation en 2020 (-4%). La trajectoire de croissance de la fréquentation des déchèteries reste cependant confirmée.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

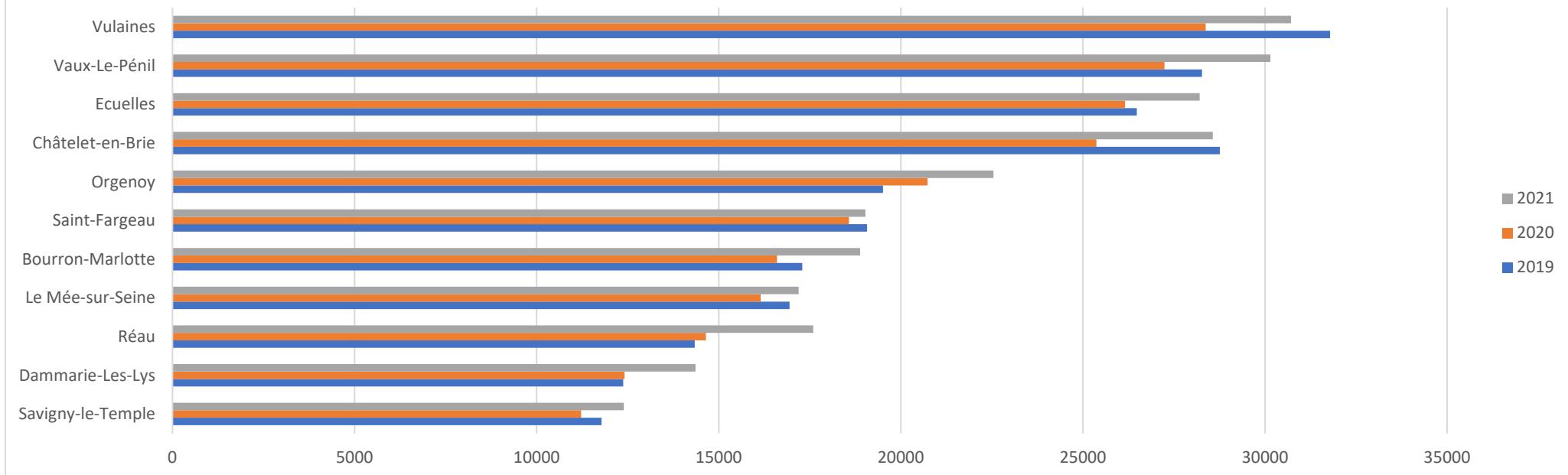
Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

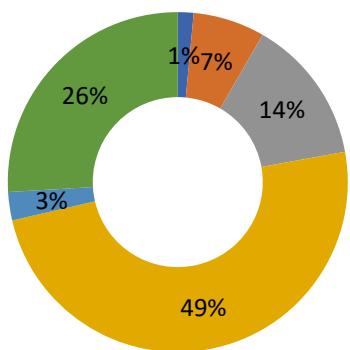


ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

## Fréquentations en déchèteries 2019 à 2021

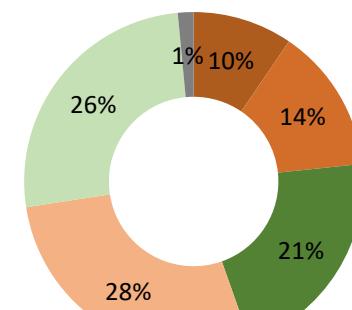


## Déchets collectés



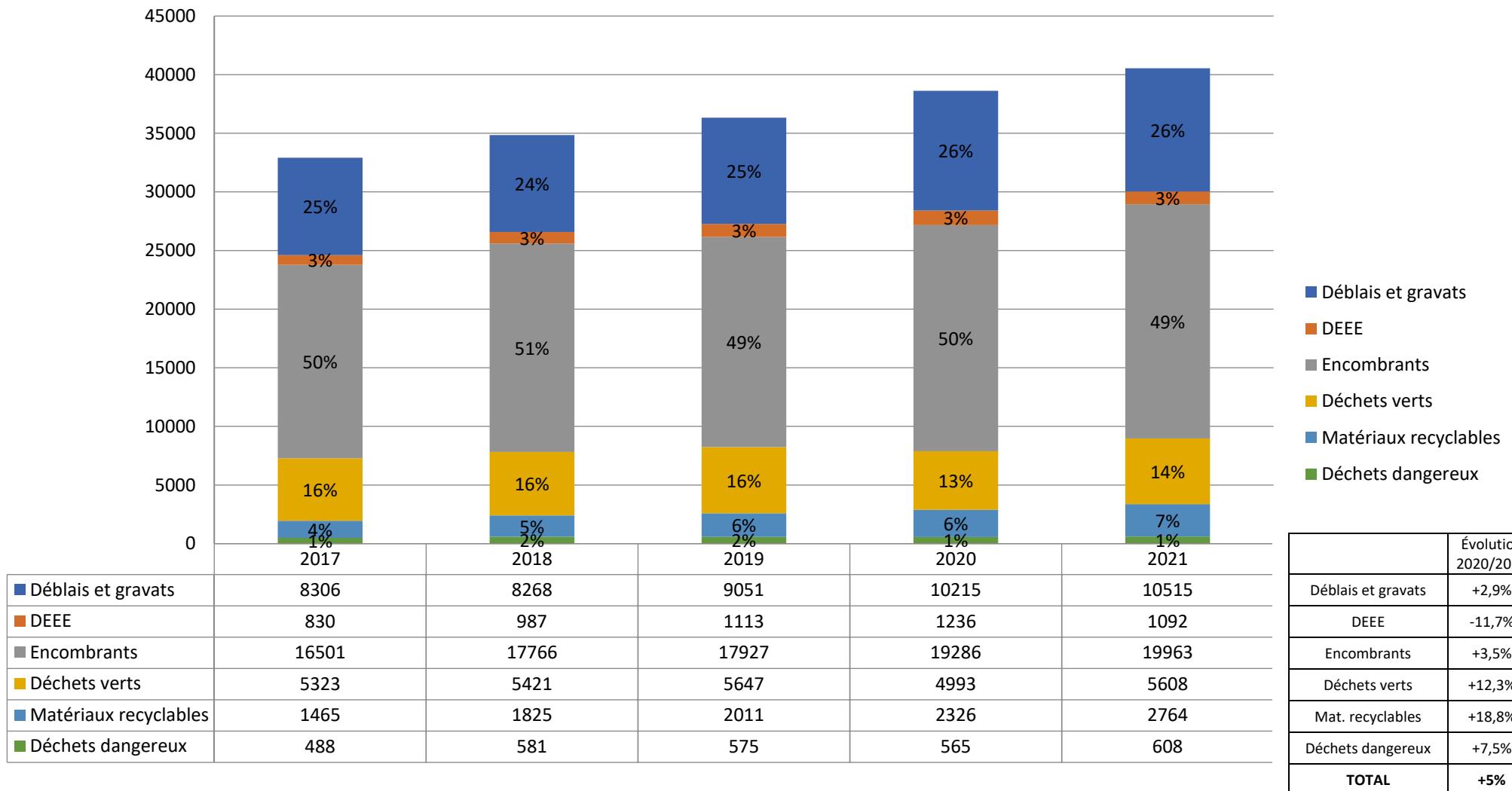
- Déchets dangereux
- Matériaux recyclables
- Déchets verts
- Encombrants
- DEEE
- Déblais et gravats

## Destination des déchets collectés



- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage
- Valorisation pour inertes

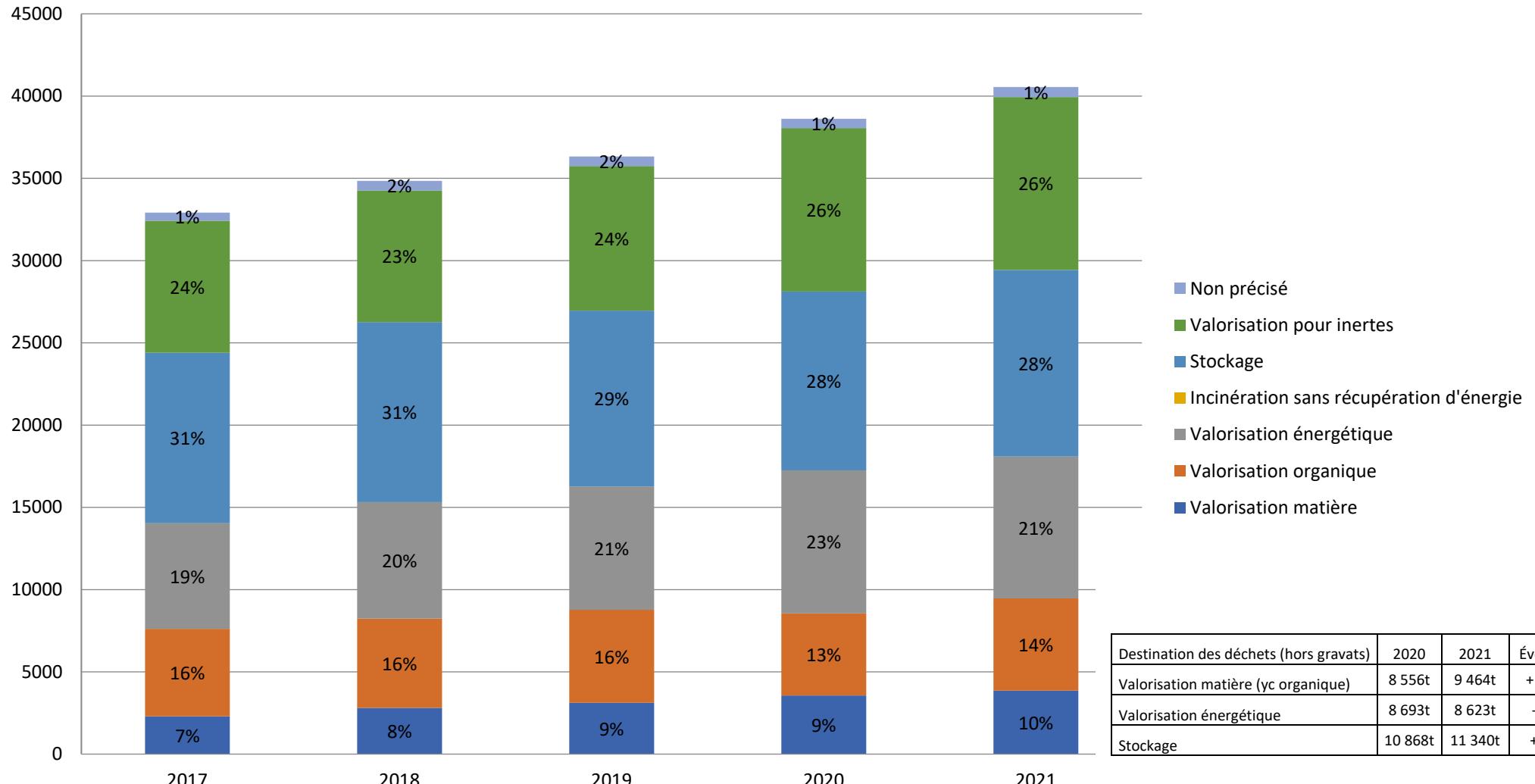
## Evolution des tonnages collectés



## Evolution de la destination des déchets

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
 Reçu en préfecture le 23/11/2022  
 Affiché le 23/11/2022  
 ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

Berger Levaud



La catégorie « non précisée » correspond aux traitements différenciés appliqués aux déchets spécifiques : peintures, solvants, ... pour lesquels il peut y avoir, selon les produits, une valorisation énergétique, une valorisation matière, un traitement physico-chimique, ou des opérations combinées.

Globalement considéré, il y a une stabilité du taux de valorisation des inertes et de l'enfouissement.

## Chapitre 6 Organisation du traitement des déchets

### Nature des traitements

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

Unités de traitement	Maitre d'ouvrage	Mode de traitement	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papier	Déchets Verts	Encombrants	Textiles	Déchèterie
Unité de Valorisation Energétique de Vaux-le-Pénil (77)	SMITOM-LOMBRIC	Valorisation énergétique	X						X
Unité de Méthanisation de Varennes-Jarcy (77)	SIVOM	Valorisation organique	X						
Installation de stockage des déchets non dangereux de Fouju et Claye-Souilly (77)	VEOLIA	Stockage							X
Installation de stockage des déchets non dangereux de Vert-Le-Grand (91)	SEMARDEL	Stockage							X
Plateforme de compostage de Samoreau (77)	SMITOM-LOMBRIC	Valorisation organique					X		X
Plateforme de compostage de Réau (77)	SMITOM-LOMBRIC	Valorisation organique					X		X
Plateforme de tri sommaire de Vaux-le-Pénil (77)	SMITOM-LOMBRIC	Valorisation matière						X	X
Centre de tri de Vaux-le-Pénil (77)	SMITOM-LOMBRIC	Valorisation matière			X				
Centres de tri des déchets non dangereux de Soignolles-en-Brie et d'Ecuelles (77)	BIG BENNES / DEPOLIA	Tri et valorisation des inertes							X
Installation de Stockage des Déchets Inertes de Vert-le-Grand (91)	SEMARDEL	Tri et valorisation des inertes							X
Centres de tri et de regroupement de déchets dangereux de Soignolles-en-Brie et d'Ecuelles (77)	BIG BENNES / DEPOLIA	Tri avant traitement							X
Repreneurs directs (France)		Valorisation matière		X	X			X	X

NB : Ne sont pas détaillées ici les filières REP (Responsabilités élargies des Producteurs) gérées par les éco-organismes Eco-Mobilier, EcoDDS et Ecologic, qui ont chacune leurs unités de traitement et de valorisation. Plus d'informations sur les sites Internet de ces éco-organismes.

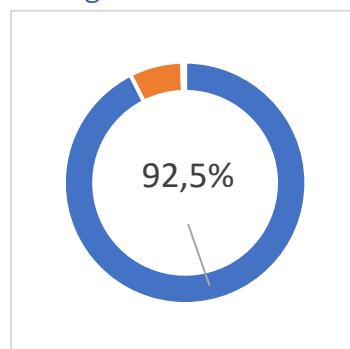
## Capacités et tonnages traités sur les installations du syndicat

Installations	Capacité annuelle (tonnes)	Tonnage global traité	
		2020	2021
Unité de Valorisation Energétique	137 900	134 260	131 141
Plateforme de compostage de Samoreau	12 775	8 397	8 294
Plateforme de compostage de Réau	30 000	21 659	22 626
Plateforme de tri sommaire (PTS)	-	3 339	3 827
Centre de tri de Vaux-le-Pénil	20 000	17 820	19 875

Ces tonnages traités comprennent l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, hors déchets industriels et commerciaux, hors déchets extérieurs, refus de process, part incinérable de la PTS (notamment sur l'UVE), mais hors transit simple des journaux-magazines et cartons de déchèteries sur le centre de tri. Globalement considéré les tonnages traités sur les équipements du SMITOM sont en hausse de 11,53 %.

Une fiche détaillée de chacune de ces installations est présentée en annexe.

## Taux global de valorisation



Le taux global de valorisation englobe la totalité des quantités collectées, hors gravats, et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière (incluant les refus de tri des process du centre de tri et de la plateforme de tri sommaire), organique (incluant les refus de process de méthanisation) et énergétique (incluant les résidus de mâchefers et de traitement des fumées).

A 92,7% en 2020, ce taux reste plutôt stable en 2021.

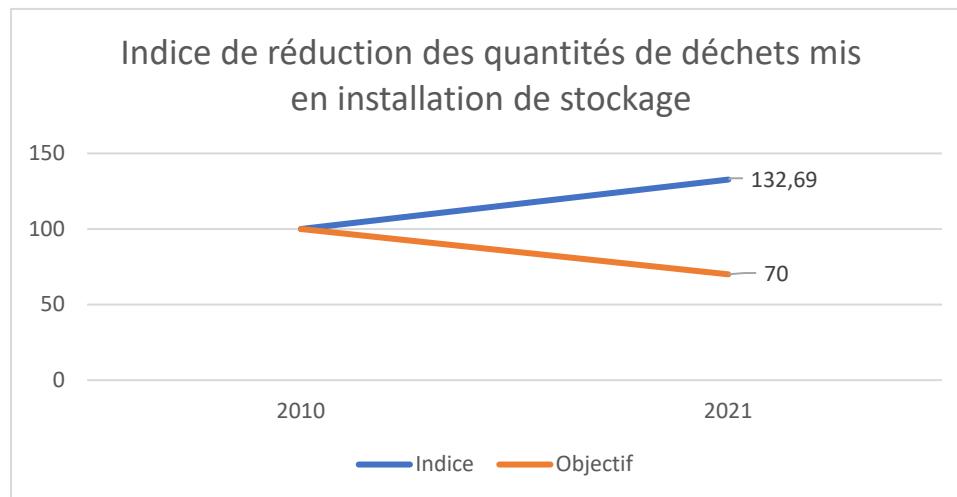
Si ce résultat peut paraître bon, il est important de mentionner qu'il est porté par la quantité importante d'OMR envoyées en incinération, et donc en valorisation énergétique. Dans le détail, le taux de valorisation matière (comprenant la valorisation organique) est en légère hausse à 41,3% (+1,1 point). L'objectif réglementaire pour 2020, fixé par la Loi Transition écologique pour une croissance verte (2015), était de 55% de valorisation matière.

Les marges de progrès sont donc très importantes, renvoyant à de nécessaires modifications d'exploitations des déchèteries et de la plateforme de tri sommaire, préparées fin 2021 pour une mise en œuvre dès le début de l'année 2022.

## Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La Loi Transition écologique pour une croissance verte a également fixé de nouvelles règles de réduction des déchets mis en installation de stockage à hauteur de -30% entre 2010 et 2020. Pour suivre cette trajectoire, un indice est mis en place, avec pour base 100 les quantités mises en installations de stockage par habitant en 2010. L'indice de réduction est ensuite calculé annuellement de la manière suivante : L'ensemble des déchets ménagers et assimilés envoyés en installation de stockage (hors gravats) sont additionnés et rapportés à une quantité par habitant (kg/hab/an). Pour le SMIATOM, cela correspond aux tonnages de tout-venant non incinérable des déchèteries.

Ensuite, ce ratio est transposé sur cette même base pour en suivre l'évolution.



L'objectif n'est pas atteint. Notamment en raison de l'accroissement des tonnages déposés en déchèteries et d'un geste de tri insuffisant sur ces installations. Un travail est en cours pour améliorer le taux de valorisation sur les déchèteries.

**Cet indice masque cependant un résultat qui est plutôt bon, car les quantités envoyées en enfouissement, mesurées en masse, représentent moins de 10% du total des déchets ménagers, qui est le seuil fixé par la réglementation à l'horizon 2035.**

## Refus de tri et performance

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE

Taux de refus de tri	Taux en %
CAMVS	22,21%
CCBRC	8,72%
CAGPS	23,54%
SMICTOM	16,92%
Apports SMIATOM	19,80%

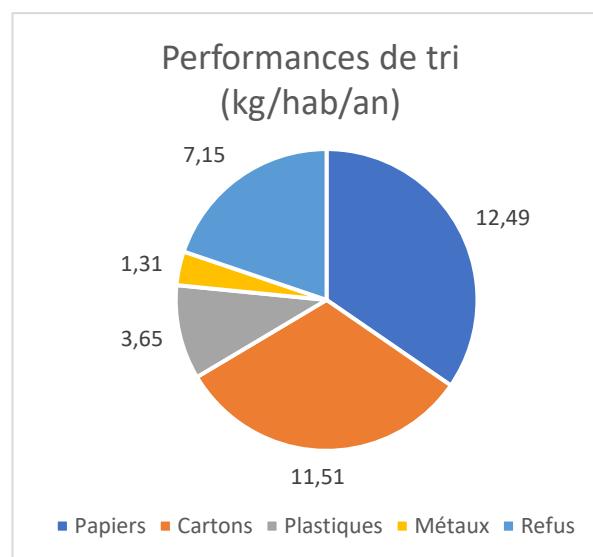
Ces taux sont donnés par les caractérisations sur les déchets entrant en centre de tri. En sortie de centre de tri, le taux global des refus, tous apports confondus est de 24,1%, pour 25,1% en 2020 (Objectif PREDMA < 20%).

Ces refus sont essentiellement des ordures ménagères, petits déchets ou déchets souillés écartés au niveau de la chaîne de tri. En cas de présence importante de ces refus au dépôtage des camions de collecte, c'est l'ensemble du chargement qui est écarté pour ne pas souiller d'autres déchets d'emballages.

En 2021, 5 camions de collecte ont été déclassés pour cette raison (12 en 2020). Les refus partent dans ce cas directement sur l'UVE et sont comptabilisés dans les refus « sortie de centre de tri ».

Pour les refus issus de la chaîne de tri, une fois écartés, ils sont également envoyés en incinération à l'UVE. Dans ce cas, le coût de gestion de cette fraction est double,

puisque elle aura été triée dans un 1<sup>er</sup> temps, puis incinérée, soit un double traitement !



En cas de doute sur le tri d'un emballage ou non, il vaut toujours mieux le mettre aux ordures ménagères. Tous les renseignements sur les consignes de tri sont consultables auprès de l'établissement compétent en matière de collecte (SMICTOM, CAGPS ou SMIATOM).

## Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux :

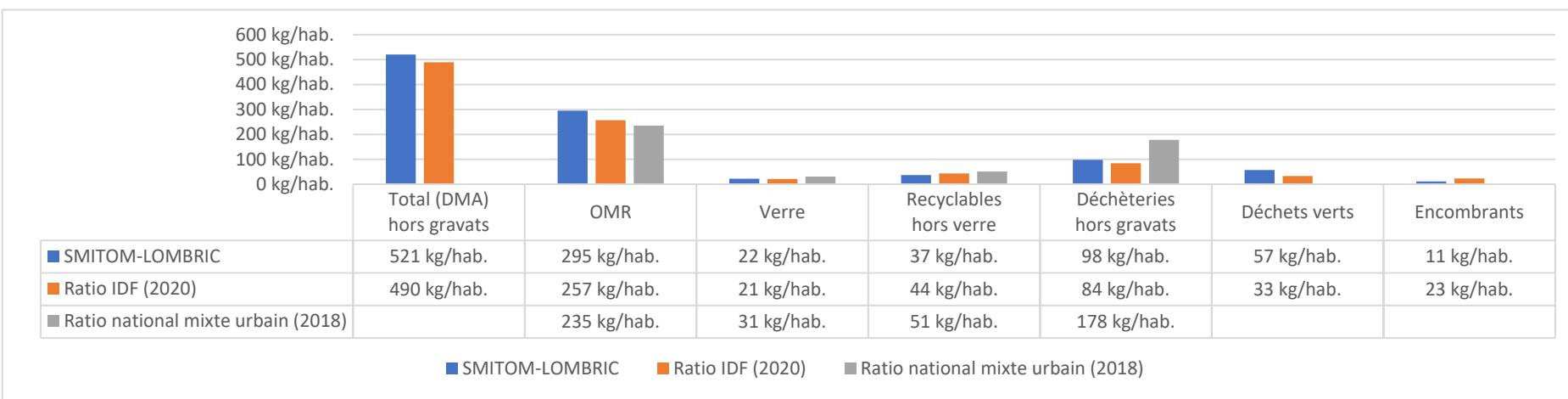
- Objectif national = 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France, d'ici à 2022.
- Taux de recyclage du SMITOM-LOMBRIC (valeur CITEO 2019) = 47,26% en 2019 / 43,96% en 2020 (la valeur 2021 n'est pas encore publiée par CITEO à la date de rédaction du présent rapport). Cette baisse du taux de recyclage est probablement à mettre en lien avec une part croissante des cartons de livraisons dans le gisement des emballages, cartons qui ne sont pas comptabilisés à 100% dans la performance par CITEO, qui considère qu'une partie ne sont pas des cartons « ménagers » mais des cartons « professionnels ».

Afin d'atteindre cet objectif, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique doit être déployée sur l'ensemble du territoire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le secteur CAMVS est déjà en extension partielle (sans les films), mais devrait passer en extension complète d'ici 2023.

Un travail est également mené pour harmoniser les consignes de tri sur le territoire et tendre vers une collecte en multi-matériaux (papiers en emballages en mélange), afin de capter davantage ces emballages.

## Performances par flux

Pour chacun des flux sont données les quantités captées sur l'ensemble du territoire, en kg par habitant, en 2021. Ces données sont comparées au référentiel national 2021 (données 2018) et au référentiel régional tiré des matrices 2020.



A la lecture de ce graphique, nous constatons qu'il y a vraisemblablement un transfert des gisements de collectes sélectives (verre, emballages, papiers) vers les ordures ménagères, ainsi que du gisement relatif aux déchèteries vers les services de porte à porte (OMR, déchets verts et encombrants).

Cela confirme la nécessité de travailler pour l'harmonisation des consignes de tri afin de capter davantage d'emballages et de papiers, mais également sur une facilitation de l'accès en déchèteries.

## Performance énergétique des installations

Une installation de traitement peut être considérée comme générant une opération de valorisation énergétique si son rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,60. Dans le cas contraire, il s'agit d'une opération d'élimination.

Au SMITOM-LOMBRIC, pour l'année 2021, le rendement énergétique de l'installation de traitement des ordures ménagères > 0,70, ce qui en fait une unité de valorisation énergétique (UVE). C'est grâce à cette performance que le syndicat bénéficie du taux de TGAP réduit le plus bas possible sur le traitement de ses ordures ménagères. **Il est important de préciser que sans les travaux d'optimisation environnementale et énergétique (OPTEE) réalisés en 2019 et 2020, ce haut niveau de performance n'aurait pas été atteint.**

Production électrique 2021 = 67 606 MWh (+1,5%)

Production thermique annuelle = 29 036 MWh (+63,6%)

Performance énergétique (avec autoconsommation) =  
87,65% (70,80% en 2020)

## Résidus de traitement

Il existe 2 résidus de traitement des ordures ménagères : les mâchefers et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM). Les 1<sup>ers</sup> sont les imbrulés en sortie de four, les 2<sup>nd</sup>s proviennent de la neutralisation, du lavage et du dépoussiérage des fumées. Les REFIOM sont dits « ultimes » car ils ne brûlent pas et qu'ils ne peuvent pas être valorisés. Ils sont des sous-produits toxiques qui concentrent une partie importante de la pollution contenue dans les fumées (dioxines, oxydes d'azote, furanes, métaux lourds, ...). Ils sont donc évacués en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) pour y être stabilisés avant d'être enfouis. La stabilisation consiste à lier cette matière polluante pour la solidifier ou l'encapsuler, et éviter ainsi sa diffusion dans l'environnement une fois enfouie. L'ISDD est exploitée par EMTA (groupe VEOLIA) à Limay.

Les mâchefers quant à eux, sont une matière valorisable : ils contiennent une fraction métallique (ferreuse et non-ferreuse) extraite et recyclée, et une fraction solide « charbonneuse », valorisée comme matériau de génie civil, par exemple en sous-couche routière.

Taux de résidus produits sur l'UVE de Vaux-le-Pénil, par rapport aux tonnages entrants :

- 18,1 % de mâchefers et métaux (17,5% en 2020)
- 3,7 % de REFIOM (3,4% en 2020)

Les mâchefers sont triés et maturés sur la plateforme « REP VEOLIA » de Claye-Souilly. La maturation permet de réduire le pH et donc la solubilité de certains métaux lourds. C'est un procédé indispensable pour permettre ensuite la valorisation des mâchefers.

**Des bureaux de contrôles indépendants réalisent régulièrement des analyses sur ces résidus afin de vérifier que ceux-ci ne relargueront pas de pollution dans l'environnement une fois mis en stockage ou valorisés.**

## Chapitre 7 Impact environnemental et sanitaire

Depuis l'origine, le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisée permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des rejets de des dioxines – furanes.

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système Coper-Diox Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un carré de 8 km de côté selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

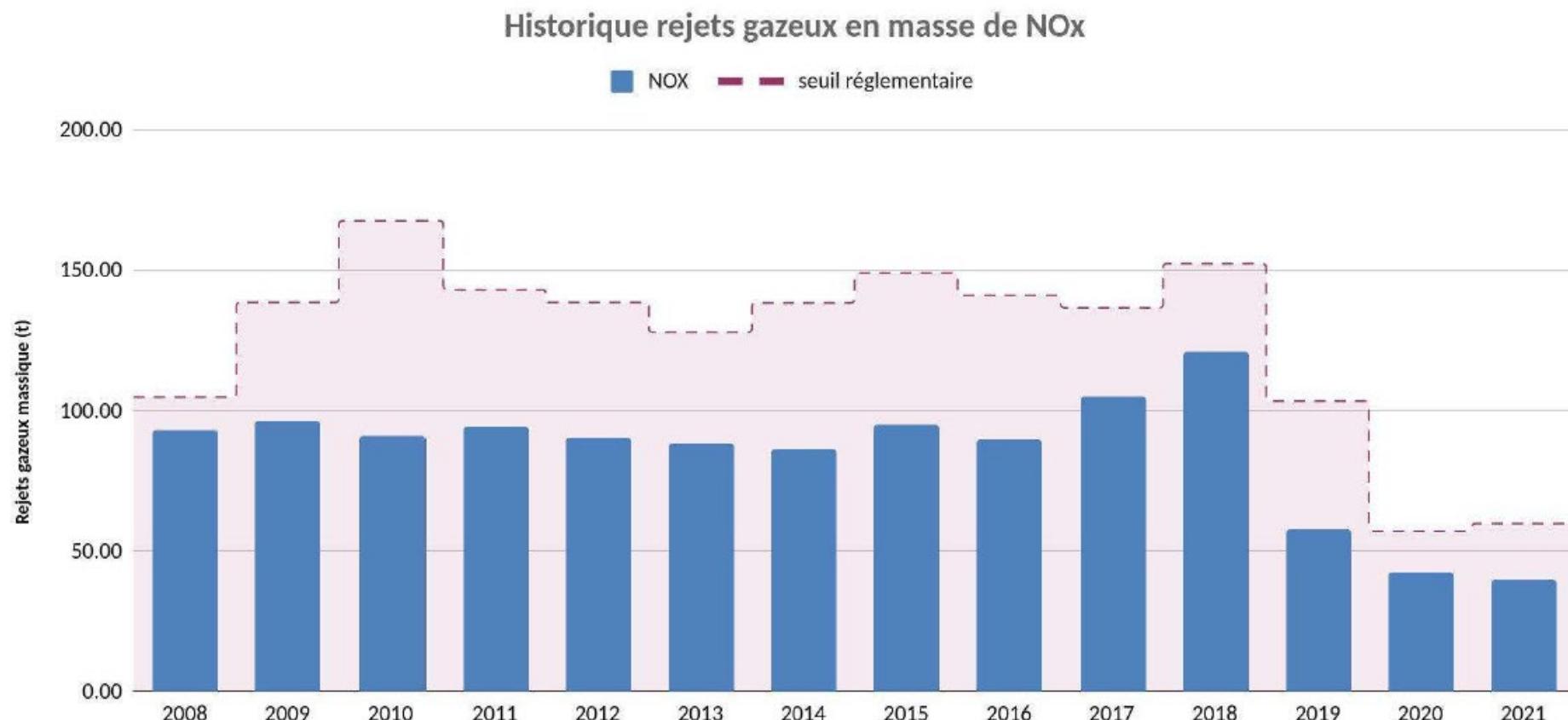
Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinant le site de Vaux-le-Pénil et des associations locales de défense de l'environnement.

Pour fiabiliser l'ensemble de l'organisation du traitement des déchets, le SMITOM-LOMBRIC exige de son exploitant une quadruple certification : management de la santé et de la sécurité (ISO 45001) management de la qualité (ISO 9001), management environnemental (ISO 14001), la performance énergétique (ISO 50001). A noter que le SMITOM est également certifié pour ses activités en management de la santé et de la sécurité, de la qualité et de l'environnement.

### Evènements marquants de l'année

A la suite de la mise en place du nouveau process de traitement des fumées (travaux OPTEE 2019-2020), les niveaux d'émissions ont été largement réduits, en particulier sur les oxydes d'azote (NOx) :



Cependant, le dispositif réceptionné le 10 mars 2020 a connu des défaillances d'avril à décembre 2020 qui ont généré des dépassements des niveaux de performance garantie attendus sur les NOx, ce qui a conduit l'exploitant à abaisser les tonnages incinérés d'apports extérieurs au SMITOM pour respecter l'arrêté préfectoral fixant à 80mg/Nm<sup>3</sup>, la valeur limite d'émission des NOx, et conduit à acter la nécessité d'un protocole de monitoring (mesures en continu

de plusieurs paramètres d'exploitation en différents points sensibles de l'équipement) en vue d'identifier les travaux modifcatifs à engager. Cette campagne de mesures a eu lieu en janvier 2021. Les résultats du monitoring ont permis de mettre en évidence des températures trop élevées aux points d'injection pour un fonctionnement optimal du traitement de fumées (SNCR et Terminox) et de programmer des travaux correctifs réalisés pendant l'arrêt technique annuel fin juin début juillet 2021. De nouveaux piquages ont été installés en fin de premier parcours et début de deuxième parcours de la chaudière pour injecter l'eau ammoniacale à des niveaux de température plus faibles. Les résultats observés sont une baisse des émissions sur les deux lignes à environ 60 mg/Nm<sup>3</sup>. Ils ne sont cependant toujours pas conformes aux performances vendues par la société CNIM (<50 mg/nm<sup>3</sup>) mais sont les meilleurs que nous puissions attendre sans engager des travaux plus couteux. Parallèlement, un bureau d'études spécialisé et indépendant « OPC process » a réalisé fin 2021 un audit de la combustion sur l'usine permettant d'identifier les facteurs d'optimisation de la combustion pour améliorer le niveau des émissions de Nox.

L'obtention de ces résultats a débouché sur la conclusion d'un protocole transactionnel en date du 10 décembre 2021 avec l'entreprise CNIM permettant sur la base de concessions réciproques de mettre fin au litige et de solder le marché évitant ainsi une démarche contentieuse longue et couteuse au SMITOM-LOMBRIC.

### Fin des essais à chaud sur les échangeurs

Les essais à chaud de l'échangeur de 5.5 MW ont débuté fin 2020 pour se poursuivre en 2021. Après le remplacement d'une vanne de régulation des condensats, des difficultés de réglage de la vanne de désurchauffe et de stabilité du minimum technique jusqu'en mars 2021, le fonctionnement de l'échangeur 5.5 MW a été validé le 26/03/2021. La finalisation des essais de fonctionnement en cascade des 3 échangeurs en place a eu lieu du 15 au 19 novembre 2021 période au cours de laquelle leur fonctionnement a pu être validé par l'ensemble des parties. Avec une puissance installée de 12.5 MW, le réseau de chaleur de Melun a pu tirer 29 036 Mwh thermique contre 17 748 Mwh en 2020 (+ 63 %). Les objectifs sont remplis vis à vis de l'Ademe qui a financé à hauteur de 413 k€ la mise en œuvre d'un échangeur chaleur fatale et vis-à-vis des engagements pris dans le cadre des CEE perçus à hauteur de 398 k€.

## Chapitre 8 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

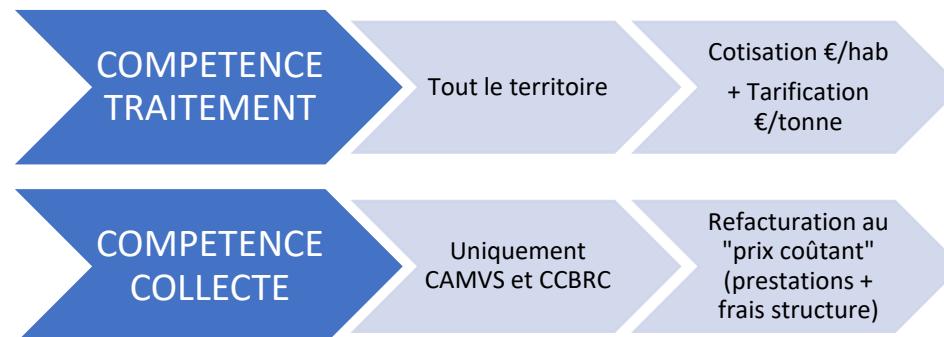
Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations (HT)	Evolution n/n-1
GENERIS	VEOLIA	Exploitation des installations de traitement et des déchèteries	Délégation de Service Public (20 ans)	mars-24	12 794 k€ (recettes déduites)	-5,88%
BIG BENNES		Collecte, tri et traitement des déchets dangereux	Marché public (4 ans)	déc-24	413 k€	+1,23%
EQUALIS		Pré-collecte des DEEE sur les déchèteries	Marché public (2 ans)	déc-23	185 k€	+4,52%
AUBINE	VEOLIA	Collecte PàP et PAV	Marché public (8+2 ans)	déc-21	3 089 k€	+4,36%
KUTLER		Collecte PàP et PAV	Marché public (8+2 ans)	déc-21	2 524 k€	+6,90%
OURRY		Collecte PàP et PAV	Marché public (8 ans)	févr-22	823 k€	+1,11%
MINERIS		Collecte bornes JM	Marché public (6 ans)	déc-26	45 k€	-15,09%
MINERIS		Collecte bornes VERRE	Marché public (6 ans)	déc-26	177 k€	+7,27%

Le seul contrat avec une baisse est la DSP en raison de recettes électriques très importantes par rapport à celles de 2020 qui ont limité l'impact des révisions de prix du contrat. Pour les autres prestations (hors Mineris) il s'agit essentiellement des révisions de prix puisque ceux-ci n'intègrent pas une évolution en fonction du tonnage collecté. Pour les prestations Mineris, il s'agit d'un nouveau marché en 2021, d'où des variations plus importantes de prix par rapport à 2020.

## Chapitre 9 Budget, coût du service et financement

### Particularité de la compétence « à la carte »

Le SMITOM-LOMBRIC a la particularité d'être un syndicat de traitement, ayant également la compétence collecte « à la carte », c'est-à-dire que les adhérents ont le choix de lui transférer, ou non, leur compétence en matière de collecte des déchets. Cette spécificité s'accompagne d'un financement spécifique pour chacune des compétences. Elle se résume comme suit :



Le rapport annuel, réglementé par les articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, doit présenter des indicateurs de coût aidé global, ainsi que des indicateurs de coûts par flux et par étapes techniques.

Le SMITOM n'ayant pas la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire, il est difficile de présenter un coût global agrégé (tous flux, collecte + traitement). Celui-ci ne serait représentatif que du territoire où les 2 compétences s'exercent. Le SMITOM a donc fait le choix de les afficher de manière dissociée. Les éléments pourront être retrouvés de manière personnalisée et détaillée pour chacun des adhérents en annexe du présent rapport.

Sur ce même principe, le financement « compétence collecte » correspondra aux contributions des collectivités ayant délégué cette compétence au SMITOM (CAMVS et CCBRC). Le financement « compétence traitement » correspondra aux contributions de l'ensemble des adhérents au titre de cette compétence. Le financement « collecte + traitement » ne sera pas présenté.

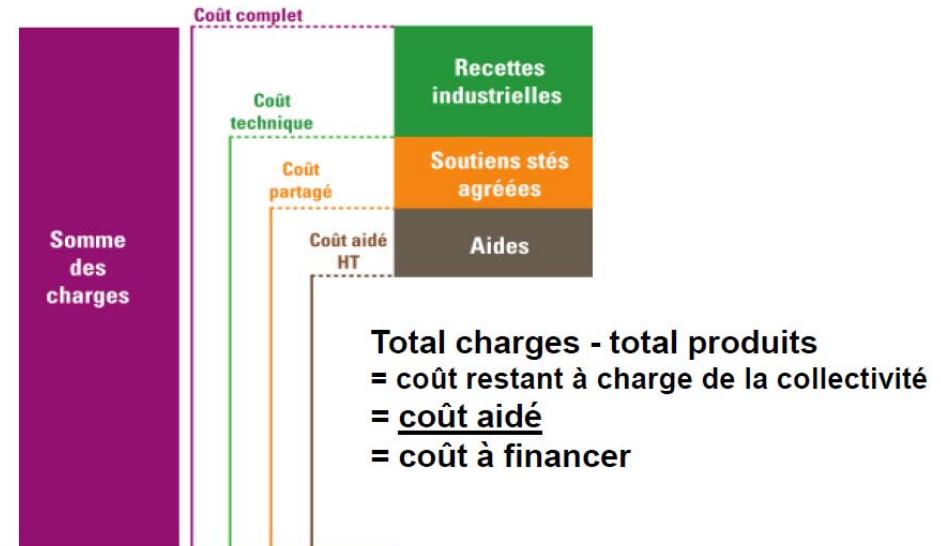
## Coût aidé du service public

= coût restant à la charge de la collectivité, selon le schéma de la matrice ComptaCoûts™ de l'ADEME. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges qui affectent le service (structure, communication, précollecte, collecte, traitement, dont amortissements, ...), déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie, soutiens d'éco-organismes, ...).

## Financement du service public – compétence « traitement »

Il regroupe les contributions des usagers.

Sur le SMITOM, la compétence traitement (donc pour l'ensemble des adhérents du syndicat), est financée d'une part des cotisations payées par ceux-ci, en fonction du nombre d'habitants (fixée pour 2021 à 28 €/habitant) et d'autre part d'une contribution payée en fonction du tonnage traité. Chacune de ces composantes finance une partie du service public, selon le détail ci-dessous :



Cotisation traitement  
(€/habitant)

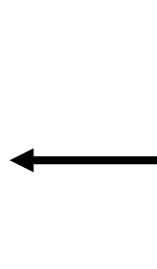
- frais de structure
- Communication
- Amortissements (investissements)
- Gestion des déchèteries

Refacturation  
traitement  
(€/tonne)

- Incinération des OMR et refus de tri
- Tri des emballages et papiers
- Tri et traitement des encombrants (hors déchèteries)
- Compostage des végétaux (hors déchèteries)

Une partie des produits est également reversée aux adhérents (revente des matières triées, soutiens CITEO), en fonction de leur performance de tri. Ces produits, d'un montant global de 832 k€, viennent en déduction des contributions.

	k€/an	€/hab/an	Évolution
<b>Charges de traitement</b>	26 164k€	85,38 €/hab	+8,9%
<b>Produits industriels</b>	-7 977k€	-26,03 €/hab	+86,9%
<b>Soutiens et Reprises de subventions</b>	-3 655k€	-11,93 €/hab	-2,5%
<b>Contributions adhérents</b>	-16 906k€	-57,08 €/hab	+21,1%
<b>Coût résultant (excédent)</b>	-2 374k€	-9,66 €/hab	



€/an	Total contributions	Evolution
CAMVS	7 233 792,28 €	+20,1%
CCBRC	701 090,97 €	+17,4%
SMICTOM	5 005 299,99 €	+22,3%
CAGPS	3 965 891,69 €	+20,3%
<b>TOTAL</b>	<b>16 906 074,93 €</b>	<b>+20,7%</b>

€/hab	Total contributions	Evolution
CAMVS	55,53 €/hab.	+20,2%
CCBRC	50,03 €/hab.	+17,2%
SMICTOM	53,82 €/hab.	+21,4%
CAGPS	57,33 €/hab.	+20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>55,17 €/hab.</b>	<b>+20,7%</b>

Après un déficit de financement de 2 M€ en 2020 sur la compétence traitement, il en résulte pour l'année 2021 un excédent de 2,37 M€ (repris sur le résultat), lié fort rebond des ventes énergétiques et des recettes matières, qui ont presque doublées cette année (+ 3,71 M€). Cet excédent a pour impact direct de redonner les capacités d'autofinancement au syndicat, après une année 2020 difficile.

Pour éviter un nouveau déficit sur 2021 et en prévision des nouvelles hausses de prix et de TGAP à venir (+2,1 M€ en 2021), les contributions des adhérents avaient également été augmentées, permettant de générer en 2021 près de 2,9 M€ de recettes supplémentaires ; il s'agit de :

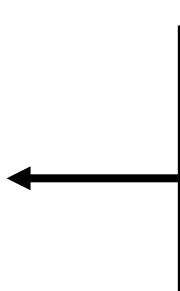
- La cotisation qui est passée de 28 €/hab en 2021 contre 23 €/hab en 2020 : ce qui a permis de générer + 1 510 k€ (soit 52 % des contributions supplémentaires)
- Une tarification de tri des emballages de 60 €/t contre 40 €/t et d'incinération de 76 €/t contre 73 €/t : ce qui a permis de générer + 461 k€ (soit 16 % des contributions supplémentaires)
- L'intégration aux tarif incinération de la trajectoire TGAP, ce qui donne in fine un tarif incinération de 81 €/t ce qui a permis de générer + 447 k€ (soit 15 % des contributions supplémentaires)

## Financement du service public – compétence « collecte »

Pour la compétence collecte, il s'agit d'une refacturation des charges aux adhérents ayant confié la compétence collecte au SMITOM.

**Sur le territoire CAMVS uniquement**, une dernière source de financement du service provient de la redevance spéciale, qui est une facturation du service de collecte et de traitement aux entreprises, pour la prise en charge de leurs déchets assimilés aux déchets ménagers. Ce financement n'est pas détaillé ici car reversé (hors part frais de structure) à l'adhérent.

	k€/an	€/hab	évolution
Charges de collecte	7 657 k€	53,44 €/hab	+0,6%
Contributions collecte	-6 933 k€	-48,39 €/hab	+6,9%
Coût résultant non financé	724 k€	5,05 €/hab	-35,8%



€/an	Contributions	Évolution
CAMVS	6 177 601,69 €	+6,5%
CCBRC	755 430,25 €	+3,6%

€/hab	Contributions	Évolution
CAMVS	47,4 €HT/hab.	+6,1%
CCBRC	58,1 €HT/hab.	+3,4%

Sur l'ensemble du territoire collecte, nous observons un coût restant à financer de 724 k€ (pour 1 172 k€HT en 2020), montant repris sur le résultat. Ce déficit a pour impact direct de réduire les capacités d'autofinancement du syndicat.

Cependant, **les frais de structure, y compris ceux propre à la collecte, sont répartis au prorata des charges techniques globales du SMITOM**, suivant les règles préconisées par l'ADEME. Sur ce modèle, il subsiste donc un écart entre les frais de structure réellement attribuable à la compétence collecte et les frais calculés par la matrice.

Le principe inscrit dans les conventions avec les adhérents « collecte » prévoit l'intégralité du financement à l'euro l'euro. Ce principe n'avait pas été respecté en 2020 concernant les frais de structure, mais a été corrigé en 2021. **Ce déficit est donc propre à la méthode de répartition des charges dans la matrice des coûts mais ne révèle pas un déficit réel de financement sur cette compétence.**

Fin 2021, il a été délibéré pour une mise en œuvre en 2022, d'une cotisation « collecte » afin de lisser les arrivées de fond et être au plus près du budget, sans incidence sur le principe de refacturation à l'euro l'euro des prestations. Cette cotisation intègre le financement des postes liés à la prévention des déchets, en plus des charges classiques de collecte et de précollecte.

## Détail des contributions par adhérents

	Traitement							Collecte		TOTAL	évolution
	Cotisation	évolut°	Refacturation	évolut°	Reversements	évolut°	Sous-total	Refacturation	évolut°		
CAMVS	3 729 180,00 €	+28,0%	3 802 040,80 €	+12,4%	297 428,51 €	+8,8%	7 233 792,28 €	6 177 601,69 €	+5,0%	13 411 393,97 €	+13,4%
CCBRC	396 872,04 €	+26,9%	346 886,46 €	+7,0%	42 667,53 €	+7,7%	701 090,97 €	755 430,25 €	+2,2%	1 456 521,22 €	+9,8%
SMICTOM	2 648 072,04 €	+26,9%	2 727 066,57 €	+12,0%	369 838,62 €	-13,7%	5 005 299,99 €	- €		5 005 299,99 €	+22,3%
CAGPS	1 969 632,00 €	+28,4%	2 118 803,64 €	+11,9%	122 543,95 €	-7,1%	3 965 891,69 €	- €		3 965 891,69 €	+20,3%
<b>TOTAL</b>	<b>8 743 756,08 €</b>	<b>+27,7%</b>	<b>8 994 797,46 €</b>	<b>+11,9%</b>	<b>832 478,61 €</b>	<b>-4,7%</b>	<b>16 906 074,93 €</b>	<b>6 933 031,94 €</b>	<b>+4,7%</b>	<b>23 839 106,87 €</b>	<b>+16,1%</b>

	Traitement							Collecte		TOTAL	évolution
	Cotisation*	évolut°	Refacturation	évolut°	Reversements	évolut°	Sous-total	Refacturation	évolut°		
CAMVS	28,63 €/hab.	+28,1%	29,19 €/hab.	+12,5%	2,28 €/hab.	+8,7%	55,53 €/hab.	47,42 €/hab.	+5,1%	102,95 €/hab.	+13,5%
CCBRC	28,32 €/hab.	+26,7%	24,75 €/hab.	+6,8%	3,04 €/hab.	+7,6%	50,03 €/hab.	58,05 €/hab.	+9,9%	108,08 €/hab.	+9,4%
SMICTOM	28,47 €/hab.	+25,9%	29,32 €/hab.	+11,1%	3,98 €/hab.	-14,3%	53,82 €/hab.			53,82 €/hab.	+21,4%
CAGPS	28,47 €/hab.	+28,0%	30,63 €/hab.	+11,6%	1,77 €/hab.	-7,3%	57,33 €/hab.			57,33 €/hab.	+20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>28,53 €/hab.</b>	<b>+27,4%</b>	<b>29,35 €/hab.</b>	<b>+11,6%</b>	<b>2,72 €/hab.</b>	<b>-5,0%</b>	<b>55,17 €/hab.</b>	<b>48,39 €/hab.</b>	<b>+5,5%</b>		

\* les cotisations apparaissent ici avec des différences entre adhérents et avec un écart par rapport au montant annoncé de 28 €/hab. Cet écart tient à la population prise en compte pour ce calcul. En effet, pour le montant de la cotisation appelée, c'est la population INSEE avec double compte qui est prise en compte. Pour la matrice des coûts, l'ADEME demande de prendre en compte la population dite « municipale », c'est-à-dire la population INSEE sans double compte.

La redevance spéciale est sortie de ce détail, celle-ci étant perçue par le SMICTOM mais reversée intégralement, hors frais de structure, à la CAMVS.

### Évènements marquants :

Après deux années tendues financièrement (travaux OPTEE, COVID-19), le SMITOM-LOMBRIC réussit à dégager cette année de l'excédent grâce d'une part à la hausse des contributions des adhérents, qui sont venues compenser les augmentations des coûts de traitement (enfouissement notamment) et de TGAP, d'autre part à la forte augmentation des ventes d'énergie et de matières.

La situation exceptionnelle sur les ventes d'énergie et de matières ne doit cependant pas cacher la volatilité sur ces marchés et le risque de baisse rapide sur ces produits industriels. C'est pourquoi le SMITOM-LOMBRIC travaille à sécuriser ces recettes par :

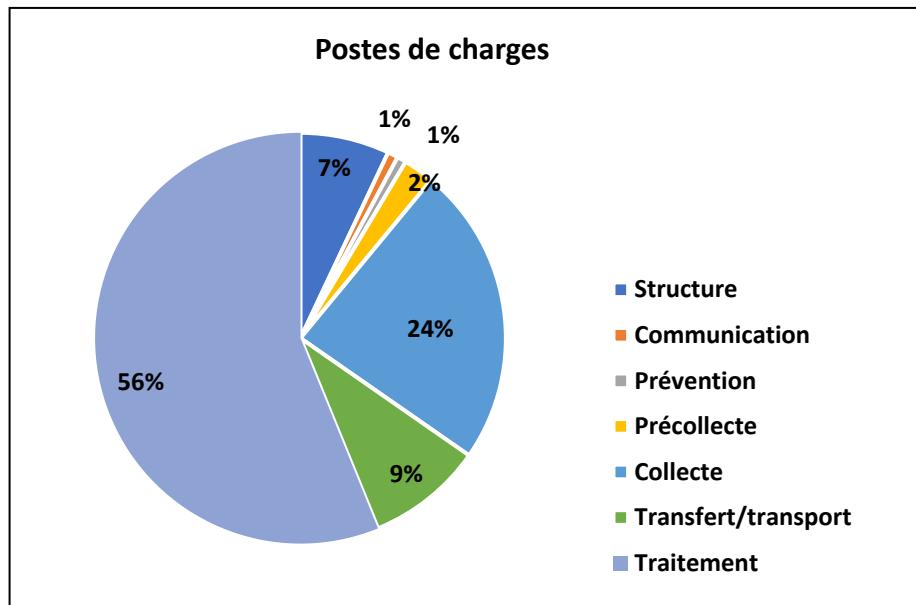
- L'adaptation du contrat de vente d'électricité pour limiter la fluctuation trop forte sur ce poste ;
- La contractualisation avec plusieurs repreneurs (papiers, cartons) pour garantir la reprise dans le temps ;
- La renégociation des prix de rachat de certaines matières ;
- Dès 2022, la renégociation et prolongation du contrat de vente de chaleur.

## Chapitre 10 Structure du coût

### Nature des charges

Il est proposé ici de présenter les différents postes de charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets, sans distinction de flux, ni distinction de compétence. Les dépenses s'entendent charges d'amortissements comprises (c'est-à-dire investissements annualisés) au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts.

	Charges 2021 en k€HT	Évolution
Structure	2 374 k€	-2,17%
Communication	278 k€	-10,37%
Prévention	243 k€	451,56%
Précollecte	819 k€	1,47%
Collecte	8 013 k€	-2,01%
Transfert/transport	3 101 k€	5,30%
Traitement	18 993 k€	10,10%
Total charges matrice en k€HT	33 821 k€	5,81%



Le poste « traitement » représente logiquement le 1<sup>er</sup> poste de dépense. Il est cependant rappelé que la compétence traitement est exercée sur l'ensemble du territoire, alors que la compétence collecte (y compris précollecte) n'est exercée que sur un peu moins de la moitié du territoire.

La hausse constatée sur ce poste en 2021 est essentiellement due à la hausse de TGAP sur l'incinération et l'enfouissement, ainsi que la hausse des coûts d'enfouissement. Dans le même temps, les coûts de transport ont aussi fortement augmenté sur 2021.

En 2020, il était indiqué que le poste « Prévention » méritait d'être financièrement renforcé pour épouser la nouvelle ligne directrice du SMITOM quant à une prévention redynamisée et favorisant l'économie sociale et solidaire. Cette trajectoire est amorcée en 2021, avec près de 200 k€ de dépenses supplémentaires. Ces dépenses ont porté sur le renfort global des moyens humains (+140 k€) et sur le compostage de proximité (+ 53 k€).

## Nature des produits

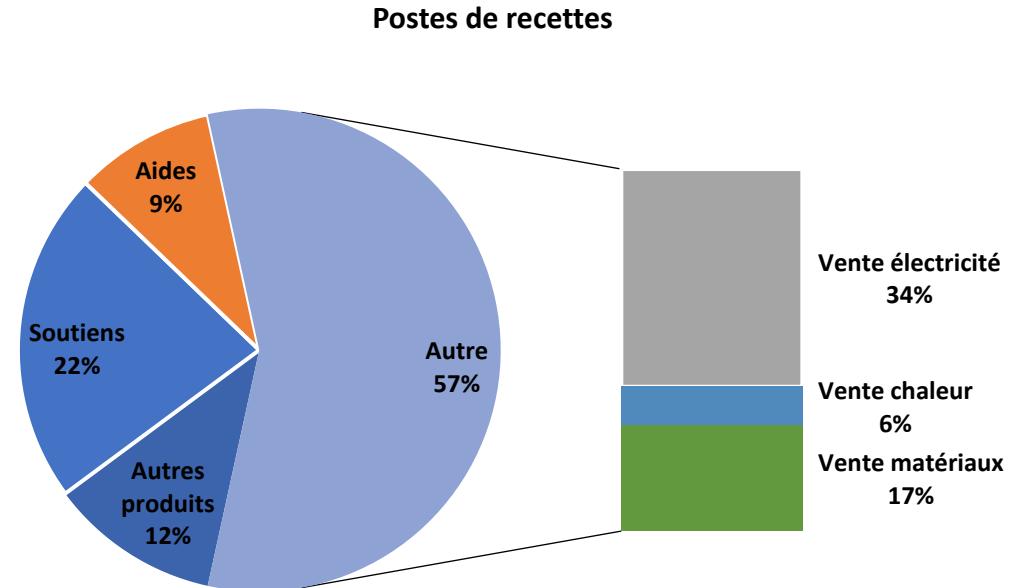
Il est proposé ici de présenter les différents postes de produits (sans distinction de flux ni de compétence) qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

	Produits	Évolution
Produits industriels	6 653 k€	+116,9%
Prestations à des tiers	0 k€	
Autres produits	1 338 k€	-1,6%
Soutiens	2 613 k€	-0,5%
Aides	1 097 k€	-6,5%
<b>Total produits matrice en €</b>	<b>11 701 k€</b>	<b>+42,2%</b>

Il est entendu par « autres produits » (terminologie matrice des coûts), les montants de redevances perçues par le SMITOM au titre de l'accès sur les installations de traitement notamment. Ces montants ne sont pas considérés comme des prestations à des tiers, car le service est facturé par l'exploitant, qui ne reversement qu'une part (la redevance) au syndicat.

Dans les aides sont essentiellement comprises des reprises de subventions d'investissement.

Le niveau de produits industriels est important pour 2 raisons : la performance de l'usine de valorisation énergétique et le type de délégation de service public (reversement de l'ensemble des recettes énergétiques et recettes matières de l'exploitant au SMITOM). Dans la même idée, les autres produits sont aussi élevés, grâce aux capacités des installations à accueillir des tonnages extérieurs, sources de recettes pour le syndicat.



## Détail par flux pour les coûts de traitement

Il est proposé ici de regarder dans le détail la structure des coûts de traitement, au regard des charges, produits et du financement. Le tableau ci-dessous recalcule les contributions, pour prendre en compte un financement intégral du poste déchèterie par la cotisation et les produits industriels. Une fois cette part « déchèterie » déduite, le reste des contributions est réparti au prorata des charges techniques, conformément aux règles propres à la matrice des coûts.

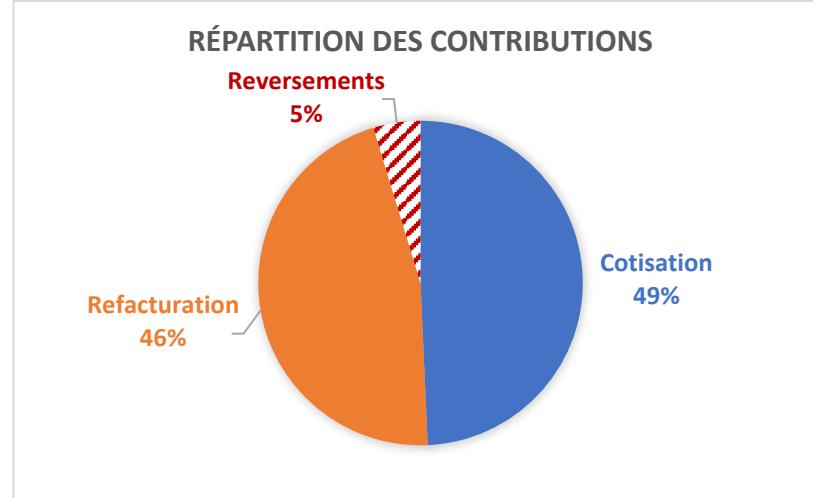
Le coût « complet » exprimé ci-après, correspond au total des charges de traitement, recettes industrielles et soutiens non encore déduits.

	Dépenses « Traitement »				Recettes « Traitement »					Coût résultant		
	Coût complet	%	€/hab	Evolution	Contributions adhérents*	Soutiens éco-organismes	Produits industriels	Apports ext. et autres produits	Reprises de subventions	€	€/hab	Evolution
OMR	13 016 426 €	50%	42,47 €	+8,6%	8 983 600 €	296 231 €	4 437 173 €	886 983 €	793 644 €	-2 381 205 €	- 7,79 €	-400,2%
Verre	49 017 €	0%	0,16 €	+6,6%	-3 325 €	98 765 €	162 204 €	- €	- €	-208 627 €	- 0,68 €	+7,1%
Emballages et papiers	4 490 506 €	17%	14,65 €	+7,5%	999 705 €	1 883 319 €	1 398 214 €	245 015 €	61 612 €	-97 359 €	- 0,32 €	-111,8%
Déchets verts	1 217 608 €	5%	3,97 €	+0,6%	974 856 €	- €	7 427 €	94 089 €	22 136 €	119 100 €	0,39 €	-60,3%
Encombrants	462 421 €	2%	1,51 €	-10,7%	249 404 €	- €	3 182 €	1 043 €	219 €	208 573 €	0,68 €	-30,8%
Déchèteries	6 928 218 €	26%	22,61 €	+13,3%	5 701 836 €	320 515 €	644 638 €	97 037 €	164 192 €	- €	- €	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 164 196 €</b>	<b>100%</b>	<b>85,38 €</b>	<b>+8,8%</b>	<b>16 906 075 €</b>	<b>2 598 830 €</b>	<b>6 652 838 €</b>	<b>1 324 167 €</b>	<b>1 041 803 €</b>	<b>-2 359 517 €</b>	<b>- 7,72 €</b>	<b>-216,5%</b>

\* la part reversée (recettes CITEO et vente matières) aux adhérents est déduite de la somme des contributions (cf. répartition dans le diagramme ci-après).

Il en ressort les points suivants :

- Le « coût résultant » est la différence entre la somme des dépenses et la somme des recettes, pour chacun des flux de déchets. La contribution des adhérents, mise en place il y a 20 ans, se voulait incitative, c'est pourquoi chaque adhérent contribue davantage sur les flux OMR que sur le flux emballages. Jusqu'à 2018, la refacturation du flux OMR venait financer une partie du coût de tri des collectes sélectives. Sur 2019-2020, la hausse des coûts de traitement et des taxes ne permettait plus de couvrir l'ensemble des dépenses. L'équilibre avec le flux emballages ne tenait donc plus. Le rééquilibrage tarifaire et la hausse des recettes a permis de corriger cet écart.
- Il n'y a pas de refacturation du flux « déchèteries », qui est mutualisé sur l'ensemble du territoire. Ce flux est donc intégralement financé par la cotisation (à l'habitant). Cela ne transparaît pas dans la matrice des coûts qui répartit cette cotisation au prorata des charges techniques.
- L'augmentation des coûts des dernières années, sur l'ensemble des postes, mais en particulier sur le tri sélectif (avec baisse des recettes en 2019-2020), l'incinération (avec baisse des recettes 2019-2020) et les déchèteries, a fait apparaître un déficit de financement important en 2019-2020. Ce constat a constraint le syndicat à revoir sa politique tarifaire, en augmentant la cotisation ainsi que les tarifs de refacturation aux adhérents sur les flux OMR, Emballages et refus de tri.
- La contribution « négative » sur le flux verre est due à une part de reversement supérieure à la quote-part cotisation affectée à ce flux. Aucune refacturation à la tonne n'est faite sur ce flux, la majorité des tonnes étant déversées directement chez le recycleur par les camions de collecte, d'où le faible niveau de coût pour le syndicat. En revanche les recettes sont intégralement perçues et reversées par le SMITOM aux adhérents.



## Chapitre 11 Coût des différents flux de déchets

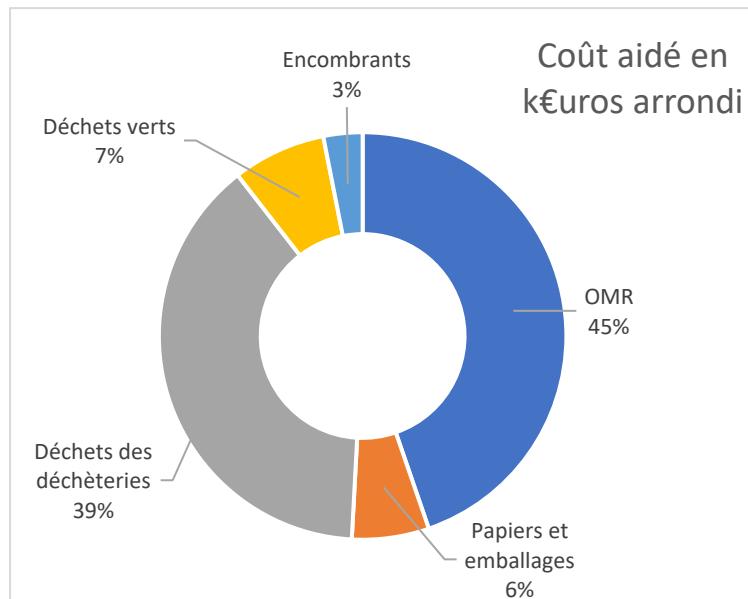
Dans ce chapitre, afin d'être représentatif à l'échelle du territoire, les indicateurs présentés ne sont pas des indicateurs globaux, c'est-à-dire que la distinction des coûts de collecte et de traitement est maintenue. Ce choix permet à chaque adhérent du SMITOM de pouvoir en faire l'analyse en fonction des compétences qu'il a délégué au SMITOM.

En revanche, sont présentés de manière globalisée :

- Toutes les données et analyses relatives aux déchèteries (car gérée de la même façon sur l'ensemble du syndicat)
- Toutes les données et analyses relatives aux performances en kg/habitant
- Le paragraphe « La répartition des charges par flux et par étape technique » (cf. page 50).

### Part relative des flux dans le coût de traitement

Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets afin d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé du traitement.



	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Coût aidé*	6 602 k€	-212 k€	902 k€	5 702 k€	1 094 k€	458 k€	14 547 k€
	88,7 €/t	-27,9 €/t	144,0 €/t	193,5 €/t	47,5 €/t	154,2 €/t	/
	21,54 €/hab	-0,69 €/hab	2,94 €/hab	18,61 €/hab	3,57 €/hab	1,49 €/hab	47,47 €/hab
Évolution	-16,6%	6,7%	-39,0%	8,2%	-0,4%	-11,3%	-9,5%

\* Il est rappelé que nous parlons ici en coût « aidé », donc recettes industrielles, aides et soutiens déduits (cf. définition p.42).

Les flux OMR et déchèteries représentent à eux seuls 84% des coûts de traitement, ce qui en font 2 flux prioritaires pour le syndicat en matière de recherche d'optimisation.

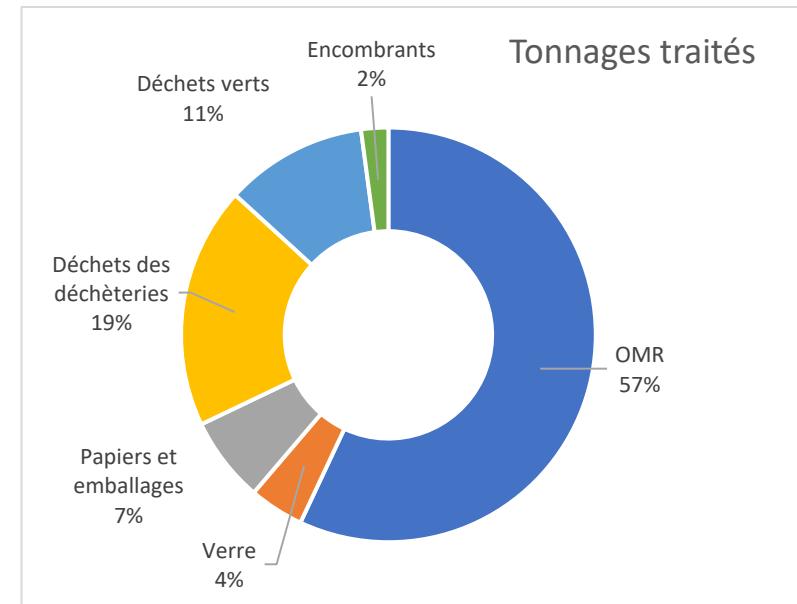
Une répartition relative des tonnages sur l'ensemble du territoire permet de compléter cette analyse :

On remarque alors que le flux OMR est largement majoritaire, en tonnage comme en coût. Le flux verre, représentant 4% du tonnage, ne pèse rien dans les coûts en raison des charges faibles de collecte (en apport volontaire sur une majeure partie du territoire), de l'absence de coût de traitement et d'une recette de vente matière.

Pour les emballages et papiers, le bilan est meilleur qu'en 2020, avec toujours peu de tonnages (7%) mais une part « coût » qui a baissé à 6% (9% en 2020) du coût aidé du service public. La raison est une forte hausse des recettes cette année.

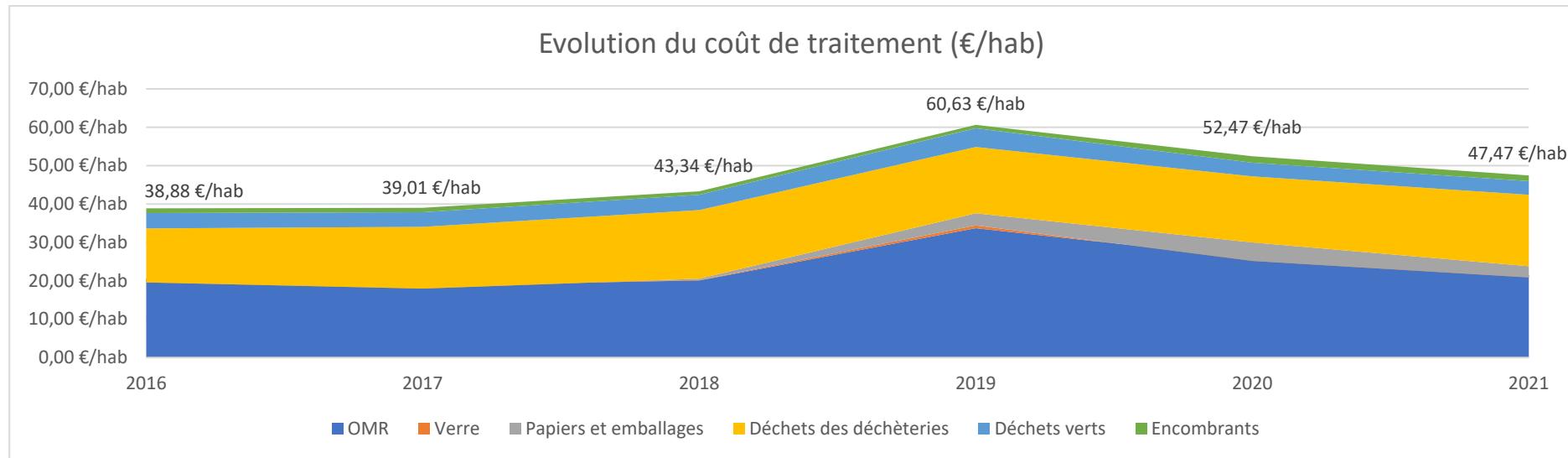
Sur ce même principe, les flux de déchèteries et d'encombrants drainent peu de tonnages (21%) au regard de la part de coût correspondant (42%). Pour ces 2 flux, cet écart tient davantage aux moyens importants mis en œuvre pour des quantités captées assez réduites au regard du gisement. Par conséquent, les moyens et les recettes (ou prises en charges) par les éco-organismes ne sont pas optimisés.

Le flux des végétaux bénéficie quant à lui d'un coût de traitement réduit par rapport aux autres flux, ce qui permet d'avoir ce rapport de 11% du tonnage global pour 7% du coût global.



## Evolution des coûts de traitement

Pour compléter les éléments de coût du service public tels que présentés au Chapitre 11, il est proposé ici de présenter l'évolution par flux de déchets, en €/habitant, **pour le coût de traitement**.



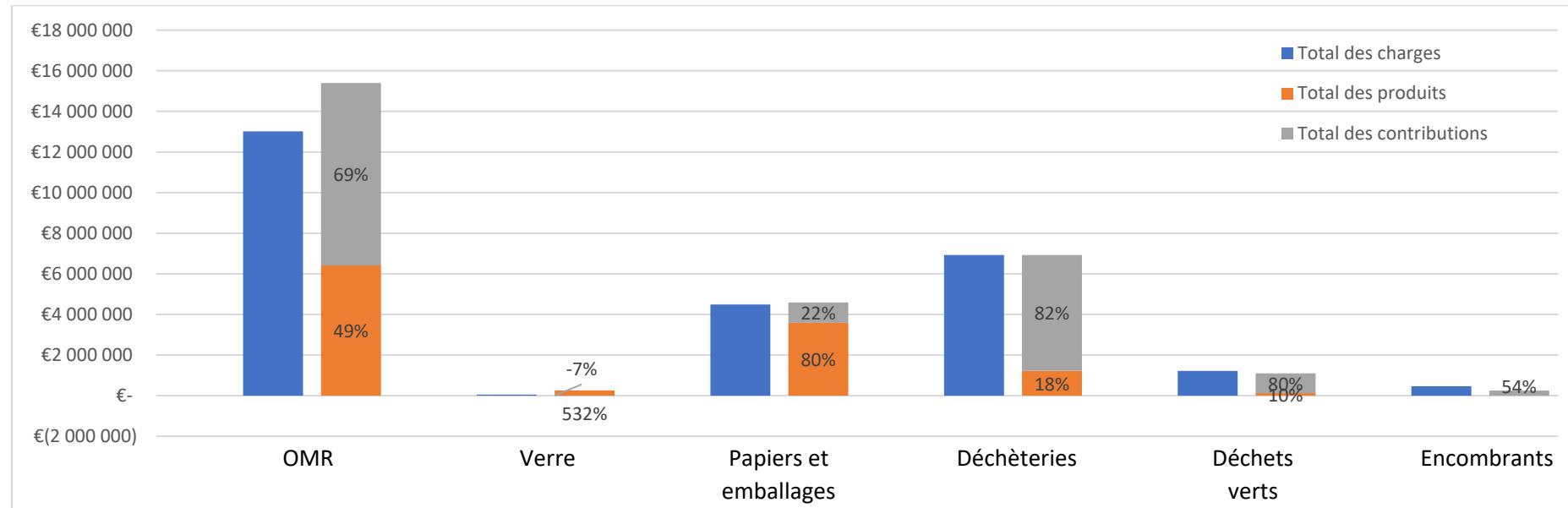
La tendance haute 2019-2020 sur les OMR est notamment due aux travaux de mise aux normes du traitement des fumées, qui ont occasionné des surcoûts importants en phase travaux (2019), et des charges plus importantes pour atteindre les performances attendues (2020). Même si les travaux réalisés permettent d'optimiser la production d'énergie et donc les recettes perçues sur ce flux, la trajectoire TGAP des années à venir rendra difficile l'inversion de tendance. 2021 s'inscrit pourtant à la baisse grâce à une vente d'énergie exceptionnelle, qui devrait se poursuivre sur 2022.

Sur le flux emballages et papiers, le coût aidé devient positif à partir de 2018, c'est-à-dire que les soutiens et recettes de vente matières ne couvrent plus les charges de traitement. Même s'il est vrai que les recettes de vente matières ont considérablement baissées en 2019 et 2020, cette trajectoire est à relativiser car la méthodologie de comptabilisation des coûts a évolué sur 2019 et 2020, pour se caler sur la méthodologie « ADEME » de ComptaCoût™. A noter tout de même un niveau de coût aidé qui repasse sous la barre des 3€/hab grâce aux ventes matières élevées cette année. Avec le passage en extension des consignes de tri en 2023, ce coût risque de réaugmenter, le temps de mettre en service le nouveau centre de tri.

Sur les autres flux, la tendance n'est pas suffisamment marquée à la hausse ou à la baisse pour en tirer des conclusions.

## Couverture des charges de traitement par les produits par flux

Il est proposé ici de présenter le niveau des produits sur chaque flux de déchets, afin de mettre en avant le taux de couverture des charges par les produits (donc hors financement) pour chacun des flux de déchets.

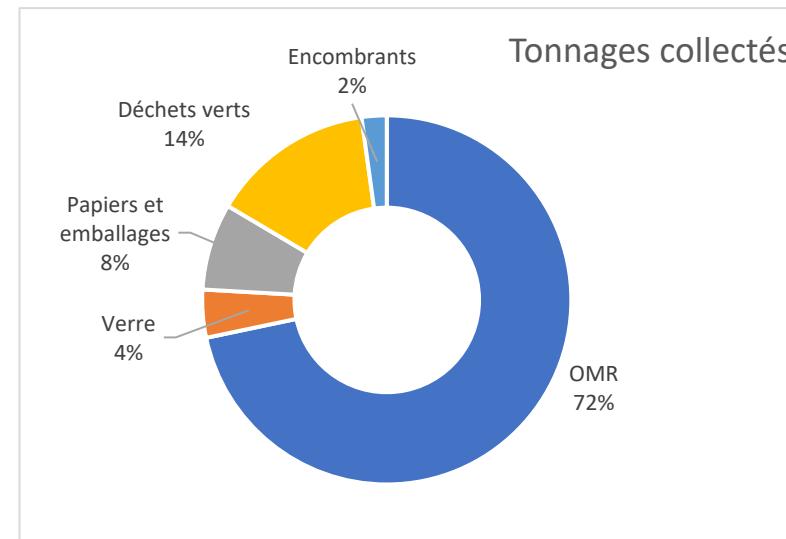
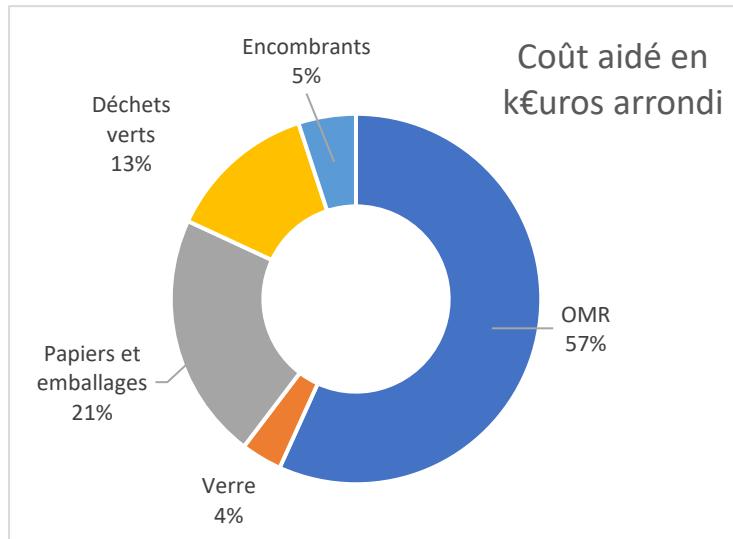


Certains flux apparaissent nettement plus financés par les produits, notamment pour les papiers et emballages, dont les charges sont couvertes à 80% par les produits (soutiens CITEO, vente matières). Le traitement des OMR est également bien couvert par les produits industriels que sont la vente d'énergie et la redevance d'apports extérieurs sur l'Unité de Valorisation Energétique (UVE). Le déficit de financement a été résorbé sur 2021. Le total des produits des OMR au-delà de la couverture des dépenses permet de reconstituer la santé financière du syndicat (tout en restant dans la philosophie que l'incinération coute plus cher que le tri afin de dynamiser le recyclage). Cette santé financière rend le syndicat crédible au niveau des banques mais aussi des opérateurs en devenir pour le renouvellement des équipements de traitement des déchets que sont l'incinération/valorisation des déchets et le tri pour lesquels la mise en consultation des entreprises sera engagée au second semestre 2022.

Sur le flux déchèteries, les produits de type soutiens des éco-organismes sont encore faibles car l'essentiel de la participation de ces éco-organismes sur les filières « déchèteries » sont des participations opérationnelles (prise en charge directe de la collecte et du traitement des bennes mobiliers par exemple). Ces participations se développent grâce aux actions du SMITOM (davantage de bennes Eco-Mobilier, formation des gardiens, ...), permettant de maîtriser davantage le niveau des charges de traitement.

## Part relative des flux dans le coût de collecte

Il est proposé ici de présenter le coût des différents flux de déchets afin d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé de la collecte, sur le territoire composé de la CAMVS et de la CCBRC.

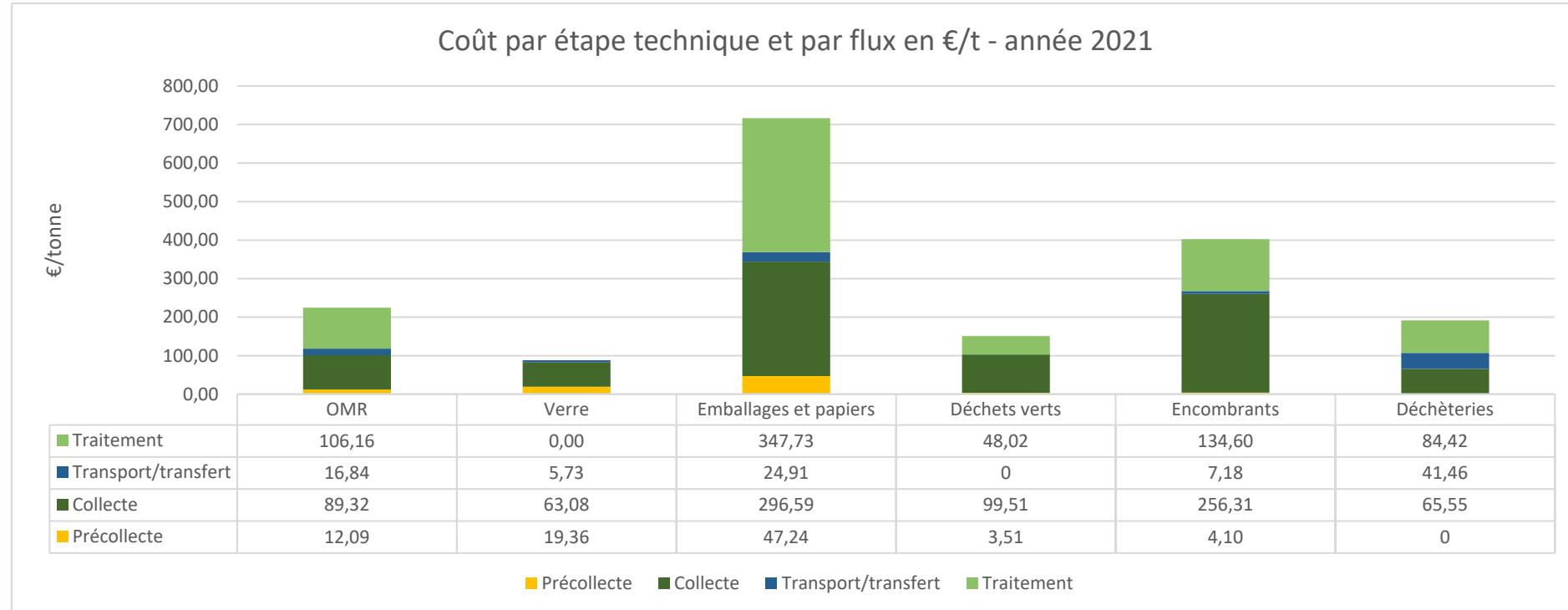


	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Coût aidé*	4 307 k€	271 k€	1 637 k€	991 k€	382 k€	7 588 k€
	101,4 €/t	109,1 €/t	363,8 €/t	116,9 €/t	294,7 €/t	/
	30,06 €/hab	1,89 €/hab	11,42 €/hab	6,91 €/hab	2,66 €/hab	52,96 €/hab
Évolution	-4,9%	+12,3%	-0,7%	+8,7%	+14,6%	-1,0%

Le flux OMR représente à lui seul 72% des tonnages, pour seulement 57% du coût de collecte. En revanche, les papiers et emballages, 2<sup>ème</sup> poste en matière de coût aidé, représentent 21% du coût pour seulement 8% des tonnages. Cet écart s'explique par la faible densité des emballages collectés sans les papiers (papiers en apport volontaire) qui nécessitent des moyens importants pour la collecte, pour un faible tonnage pris en charge. A l'inverse, le verre présente un rapport à l'équilibre (4% des tonnages pour 4% des coûts), la densité étant forte et le niveau de service réduit (apport volontaire uniquement).

## La répartition des charges par flux et par étape technique

Il est proposé ici de présenter le coût complet (donc sans les produits) de chaque flux par étape technique. **Les charges fonctionnelles** (charges de structure, de communication, de prévention déchets) **ne sont pas intégrées dans ce paragraphe.**



Coût complet = totalité des charges, sans déduction des recettes

Les coûts de pré-collecte et de collecte présentés sont ceux du territoire à compétence collecte, à savoir CAMVS et CCBRC.

Année 2020	OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchets verts	Encombrants	Déchèteries
Traitement	115,35	0,00	364,81	48,24	122,44	90,50
Transport/transfert	16,99	6,65	25,77	0	4,04	40,92
Collecte	79,32	66,96	273,49	102,88	268,28	66,98
Précollecte	12,14	18,88	48,54	4,16	3,35	0

Pour compléter ce détail par étape technique, et afin de situer les performances des équipements de traitement du SMITOM-LOMBRIC, quelques éléments de comparaison avec des données nationales, les références correspondants à des coûts médians de 56 syndicats ayant complété une matrice des coûts 2019. Nous parlons ici de coûts techniques, c'est-à-dire « charges » – « recettes industrielles » :

Traitement des OMR :

Réf. nationale incinération<sub>2019</sub> = 79 €HT/tonne

Coût technique de l'incinération au SMITOM<sub>2021</sub> = 56,61 €HT/tonne (- 22% par rapport à 2020) 😊

- ⇒ Une unité de valorisation énergétique performante et un mode de gestion en Délégation de service public (sous forme de régie intéressée) générant un bon niveau de recettes industrielles pour le syndicat (vente d'énergie thermique et électrique + redevance d'apports extérieurs).

Tri des emballages :

Réf. nationale tri<sub>2019</sub> = 190 €HT/tonne

Coût technique de tri au SMITOM<sub>2021</sub> = 209,72 €HT/tonne 😞 (- 25% par rapport à 2020 😊)

- ⇒ Un centre de tri vieillissant, dont les coûts d'exploitation sont élevés pour atteindre les performances exigées par l'éco-organisme CITEO. En revanche, les bonnes ventes matières de 2021 et le modèle en délégation de service public ont permis de générer un bon niveau de recettes, compensant en partie ce fort coût d'exploitation.

Attention, ce coût technique reflète également l'hétérogénéité des flux entrants : multimatériaux ou emballages seuls, avec des taux de refus très différents selon la provenance. Pour 2023, l'ensemble des flux sera trié en multimatériaux, ce qui permettra de tendre vers un coût technique optimisé, autour de 180-190 €HT/tonne.

## Chapitre 12 Impact social

### Description de l'emploi

Sur les marchés de collecte : le nombre d'emplois mobilisé chez nos prestataires est stable, à 85,3 ETP pour 85,6 ETP en 2020 (hors personnel administratif mutualisé).

Sur la DSP Traitement : le nombre d'emplois générés par les prestations de traitement des déchets dans le cadre de la DSP est de 95,06 ETP en 2021 contre 90,15 ETP en 2020 (valeur corrigée). Cette augmentation est notamment liée à une augmentation de l'activité sur le centre de tri.

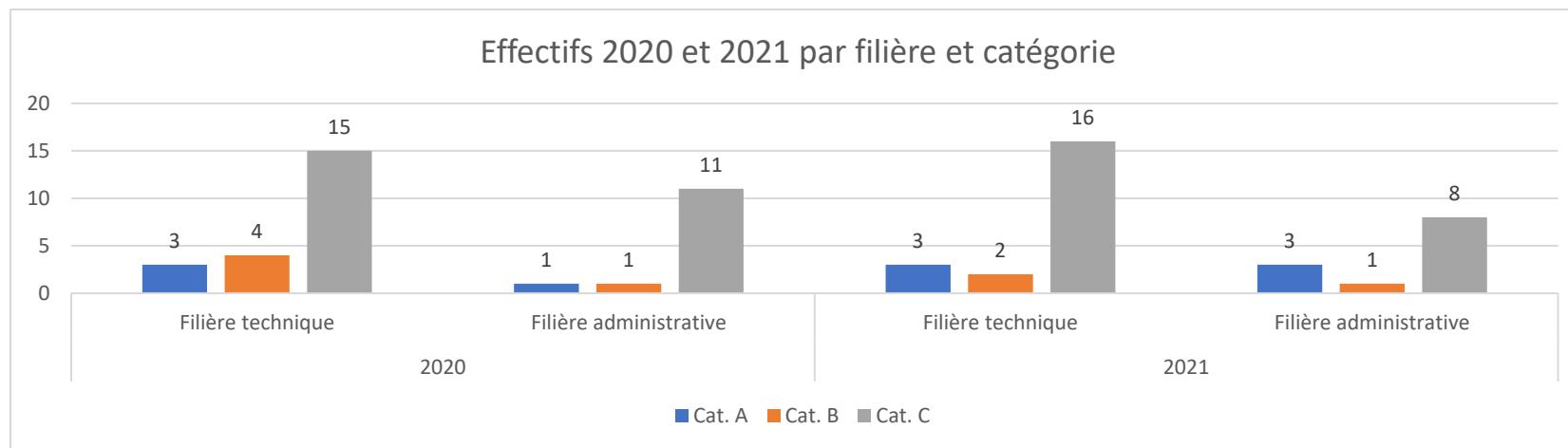
Le personnel du SMITOM-LOMBRIC se répartit comme suit :

- Poste de direction (cat. A) : 1
- Cadres responsables de services (cat. A et B) : 5
- Cadres responsables (cat. A et B) : 3
- Chefs d'équipe (cat. C) : 1
- Personnel technique (cat. C) : 15
- Personnel administratif (cat. C) : 8 + 1 contrat d'apprentissage

Au total, au 31/12/2021, le SMITOM comptait un effectif de 33, contre 35 au 31/12/2020 (- 6%).

La répartition par catégorie et par filière est la suivante :

	2020		2021	
	Filière technique	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative
Cat. A	3	1	3	3
Cat. B	4	1	2	1
Cat. C	15	11	16	8



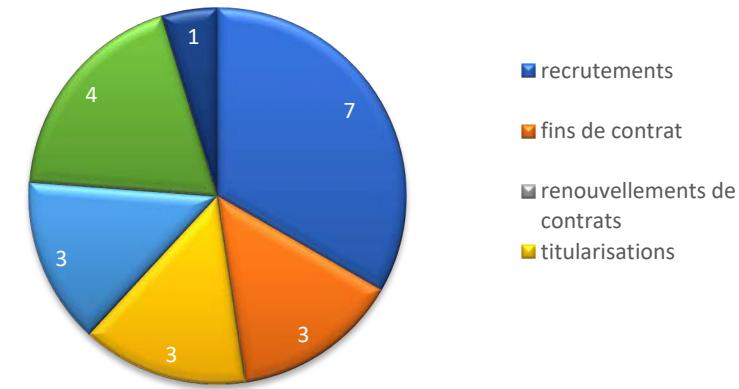
Les différents mouvements de personnel ont été les suivants avec un cout global des rémunérations de 1 611 219 € en 2021 contre 1 586 744 € en 2020 (+1,5%).

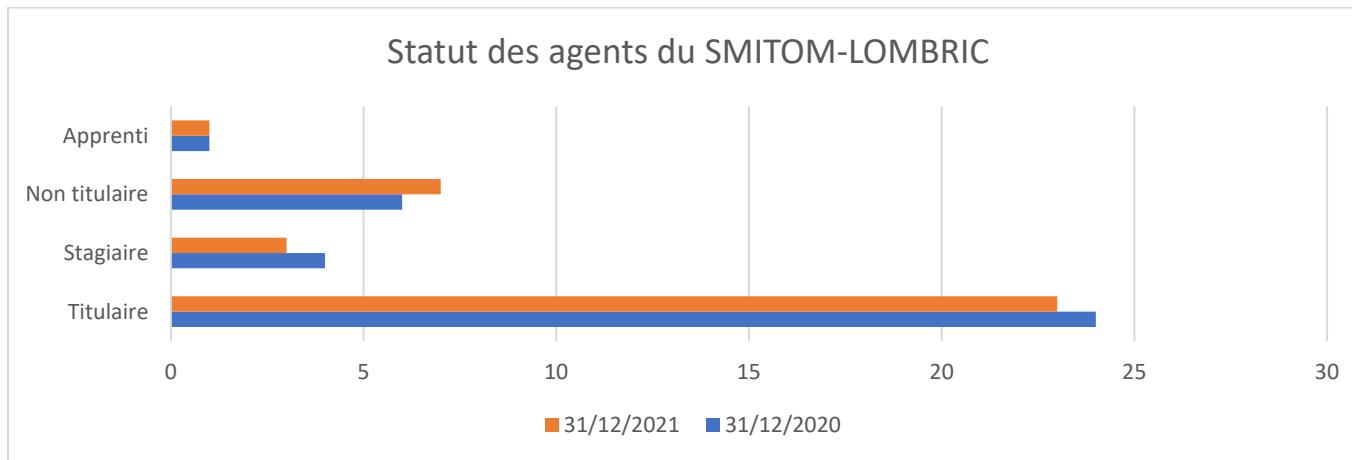
- 7 recrutements
- 3 fins de contrat
- 0 renouvellements de contrats
- 3 titularisations
- 3 nominations stagiaires
- 4 mutations
- 1 départ à la retraite
- 1 placement en disponibilité

Répartition des agents du SMITOM-LOMBRIC en fonction du statut :

	Titulaire	Stagiaire	Non titulaire	Apprenti
31/12/2020	24	4	6	1
31/12/2021	23	3	7	1

### Mouvement de personnel 2021





#### Evènements marquants

Les événements majeurs qui ont marqué le SMITOM sur le volet social sont les suivants :

- Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- Uniformisation du cadre horaire des agents : Afin de faciliter la gestion des équipes et renforcer la cohésion d'équipe, les agents exerçant leurs missions à 35 heures par semaine sont passées à 37h par semaine à compter du 1er octobre 2021. 15 agents ont été concernés par cette modification.
- Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective, fonction des renouvellements de certifications QSE.
- Mise en place des lignes directrices de gestion, pour définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

## Sécurité et conditions de travail

Le secteur des déchets étant particulièrement exposé d'un point de vue « sécurité et conditions de travail », des indicateurs liés aux accidents sur les installations sont donnés ci-dessous, à la fois pour le personnel du SMITOM-LOMBRIC, mais également ceux pour le personnel de l'exploitant des installations de traitement.

### Etat des déclarations d'accident du travail du personnel du SMITOM-LOMBRIC

	2020	2021
Nombre d'accidents avec arrêt	2	1
Nombre d'accidents sans arrêt	1	0
Nombre d'accidents bénins	1	0
Nombre d'accidents de trajet	1	1
Total accidents de travail	5	2

### Etat des déclarations d'accident du travail du personnel de l'exploitant des installations de traitement (GENERIS)

	2020	2021
Nombre d'accidents avec arrêt	1	2
Nombre d'accidents sans arrêt	0	1
Nombre d'accidents bénins	6	1
Nombre d'accidents de trajet	0	0
Total accidents de travail	7	4

## Chapitre 13 Concertation et gouvernance

Parce que la concertation et la gouvernance sont des éléments clés dans un service public de prévention et de gestion des déchets, voici ce qui est mis en place au niveau du SMITOM-LOMBRIC :

**Comité syndical** : Le Comité Syndical est l'organe de décision du SMITOM-LOMBRIC chargé de délibérer sur les dossiers qui sont soumis à son vote. Il est composé de 118 délégués élus par les conseils municipaux des 63 communes du syndicat. Il s'est réuni 7 fois en 2020 et 9 fois en 2021.

**Bureau syndical** : Le bureau du SMITOM-LOMBRIC délibère sur les affaires courantes et examine les dossiers qui sont soumis au vote du Comité Syndical. Il est composé de 15 membres : le Président et les quatorze Vice-Président·e·s du SMITOM-LOMBRIC. Il s'est réuni 6 fois en 2020, 9 fois en 2021.

**Commissions thématiques** : Ces commissions, composées d'élus du Comité syndical par application des dispositions des articles L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont chargées d'étudier les questions soumises au Comité Syndical ou au Bureau. 4 commissions thématiques ont été créées : la commission Collecte (6 membres), la commission Transition écologique (12 membres), la commission Traitement des déchets (8 membres) et la commission Finances (8 membres).

**CCSPL** : Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année le rapport annuel du délégataire de service public et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers. Elle est composée de 3 représentants d'associations locales (UFC Que Choisir, AIPPNE – Association Intercommunale pour la Promotion et la Protection de la Nature et de l'Environnement, France Nature Environnement) et de 3 membres du Comité syndical.

**CCES** : La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets est chargée d'émettre un avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets ménagers d'Île de France. Elle est également l'organe de consultation pour le PLP du SMITOM et émet un avis sur les rapports annuels du PLP.

**Visites d'installations** : Des parcours de visites sont aménagés sur les sites de Vaux-Le-Pénil et de Réau afin de permettre aux scolaires et au grand public de visiter les installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC.

**Réunions publiques** : Le SMITOM participe aux réunions publiques traitant de la thématique déchets : lors de mise en place de conteneurs enterrés, de création de nouveaux quartiers, ...

**Le Magazine du Lombric** (trimestriel) : journal d'information de 8 pages et destiné aux habitants de l'ensemble des communes du syndicat. Diffusé à plus de 136 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source et le fonctionnement de ses équipements.

**Site Internet et réseaux sociaux :** Le site Internet lombric.com, les réseaux sociaux Facebook, Twitter et la plateforme Google My Business, sont autant d'outils permettant au syndicat de diffuser des informations pratiques, des messages de sensibilisation, des actualités en continu, et plus généralement du contenu informatif et ludique. Ils permettent également des interactions avec les internautes.

Quelques indicateurs : 1 358 abonnés (+ 308) sur Facebook et 560 abonnés (+ 20) sur Twitter en décembre 2021. 89 000 visiteurs en 2021 sur le site Internet (- 10 000).

**Environnement Info (mensuel) et Environnement et biosphère (semestriel) :** Ces parutions sont diffusées aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, aux Vice-Présidents membres de la CSS, à GENERIS - Veolia (exploitant de l'UVE) et à des associations, notamment à caractère environnemental. Elles présentent les résultats des mesures d'émissions de polluants au niveau et autour de l'UVE.

**Rapport d'activité :** rapport annuel détaillant l'activité du syndicat, présenté en Comité syndical et mis à la disposition du public.

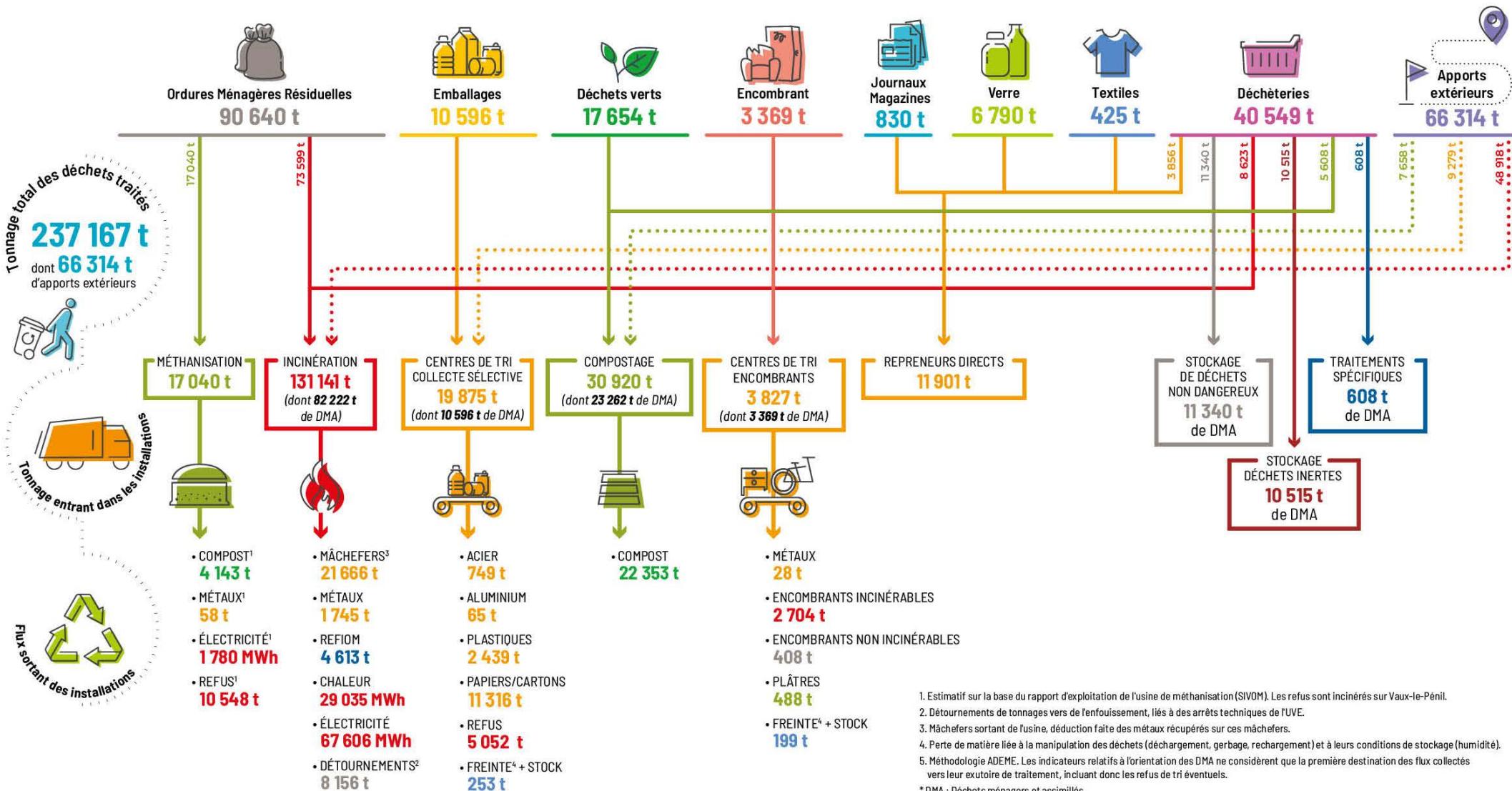
**Activité communication :** Elle est destinée d'une manière générale à favoriser la pratique du compostage individuel ou partagé, le tri des emballages, le zéro déchet et la bonne utilisation des déchèteries. Ses objectifs : augmenter la valorisation matière, limiter l'impact négatif sur l'environnement et offrir une alternative aux déchets les plus polluants (notamment les déchets dits "dangereux", les piles et accumulateurs, lampes etc.). En plus des éléments présentés ci-dessus, l'activité communication du syndicat, sur l'année 2021, est menée notamment grâce :

- A la distribution des nouveaux calendriers de collecte sur 18 communes (CAMVS) ;
- A la diffusion de spots de sensibilisation sur 4 radios partenaires (Evasion, Handi FM, MNG et Oxygène) ;
- A la parution d'une insertion presse dans l'hebdomadaire La République de Seine-et-Marne (concours photographie pour promouvoir le réemploi) ;
- Aux articles rédigés pour les adhérents et communes adhérentes, à destination de leurs sites internet ou de leurs journaux ;
- A la rédaction et au partage d'articles, conseils et astuces sur le site internet, les réseaux sociaux et le Lombric Mag ;
- A la distribution de documentations, notamment concernant le service Allo Encombrants.

La Journée Portes Ouvertes, qui se tient habituellement à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, n'a pas pu avoir lieu cette année compte-tenu de la crise sanitaire.

## Chapitre 14 Annexes

### Synoptique déchets

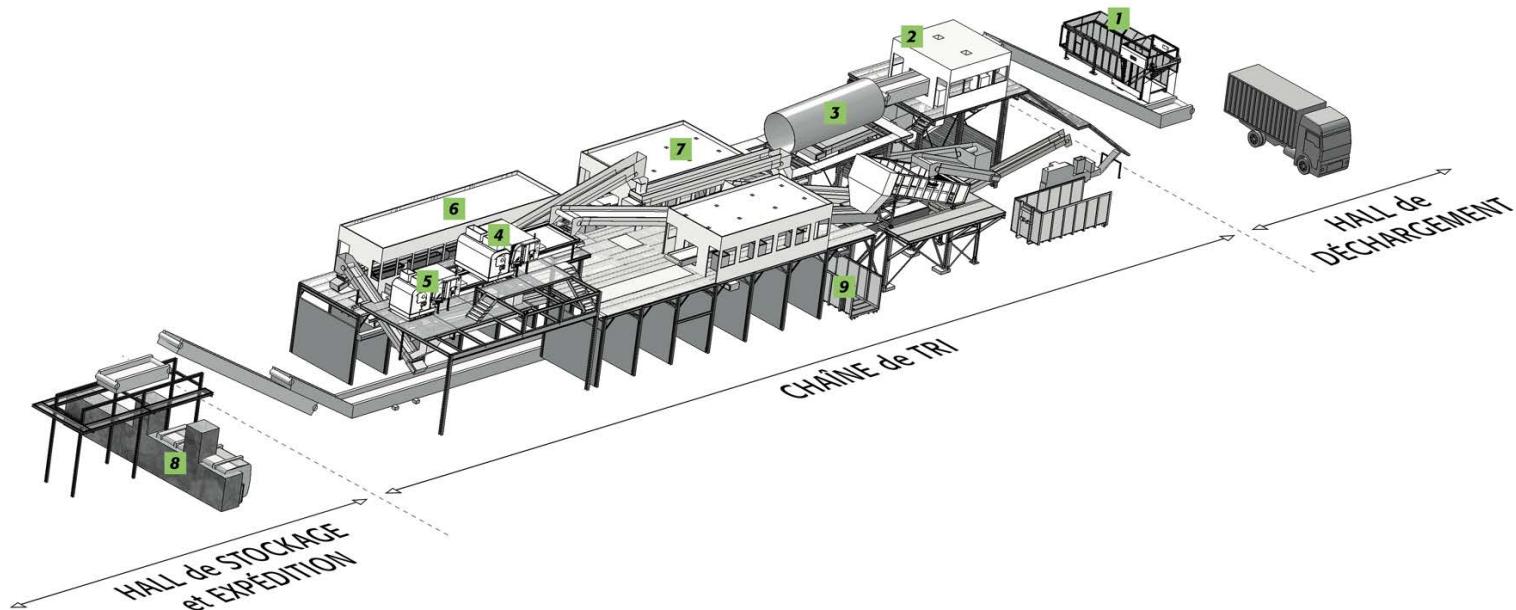


## Fiches signalétiques des équipements du SMITOM

### LE CENTRE DE TRI

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le recyclage de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements de ressources naturelles.

Le centre de tri, propriété du SMITOM et exploité par GENERIS, emploie 26 personnes, majoritairement en 2 équipes.



Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flaconnages) qui sont dirigés vers le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif).

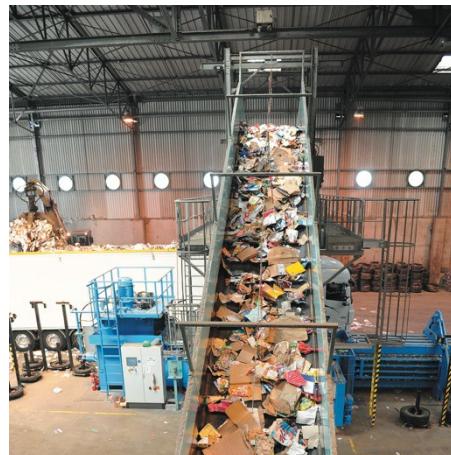
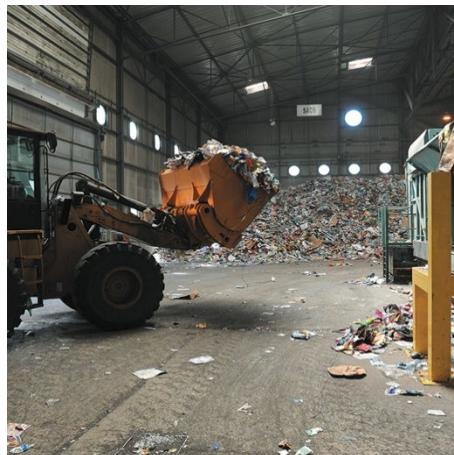
En outre, la chaîne de tri est équipée d'un ouvre-sac qui permet aux habitants du centre-ville de Melun d'accéder au tri, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.

Le TSA 2 est un système équipé de 2 machines de tri optique **4** et **5**, brevet du groupe Veolia. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **6** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **7** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **8**, afin d'optimiser leur transport. Les refus de tri **9**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité ou en chaleur au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages :

- Réduire les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en améliorant les conditions de travail du personnel.
- Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures depuis 2011, contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs réglementaires (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 tonnes/an à 20 000 tonnes/an.
- Réaliser une économie contractuelle sur les charges de fonctionnement tout en dégageant des recettes nouvelles grâce aux capacités supplémentaires d'accueil de tonnages extérieurs, permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.



## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

Pour rappel les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique ; la chaleur dégagée par la combustion génère au niveau de la chaudière de la vapeur qui :

- Pour partie alimente un turbo alternateur en vue de produire de l'électricité
- Pour partie est orientée vers des échangeurs thermiques pour fournir des calories au réseau de chaleur urbain de Melun (depuis 2010)

L'UVE est soumise à l'obligation d'un suivi environnemental selon les prescriptions d'un arrêté préfectoral qui exige un contrôle permanent du process et des émissions. Une vigilance particulière est portée sur :

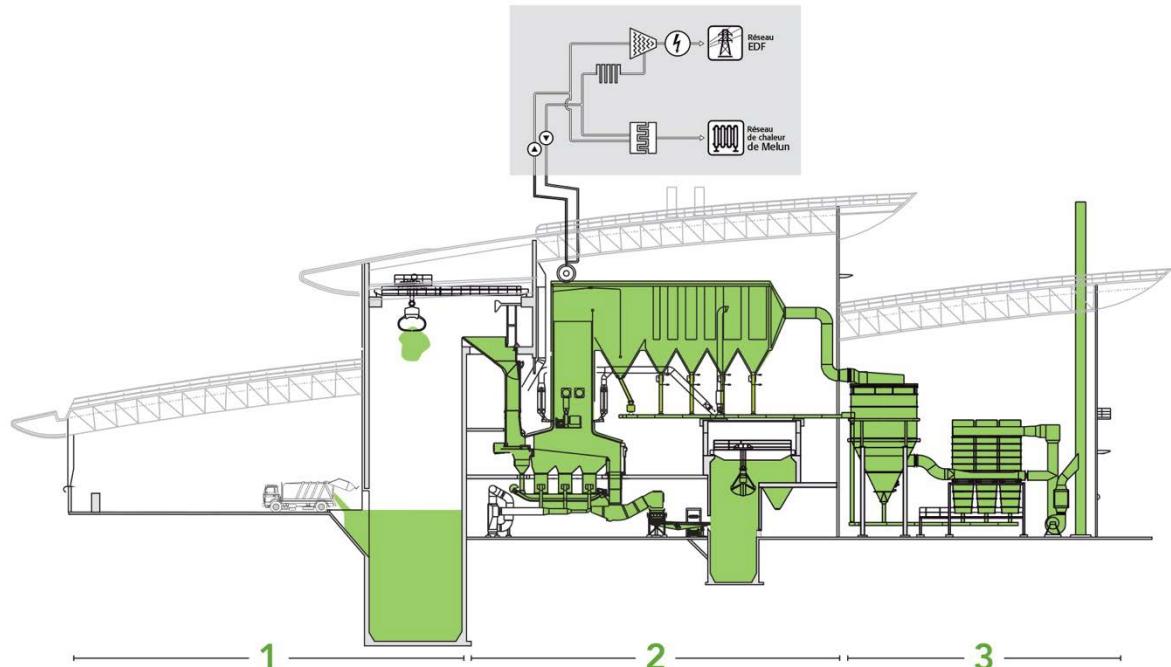
- Les rejets en dioxines et furanes aux cheminées
- La pollution des sols et de l'environnement autour de l'usine

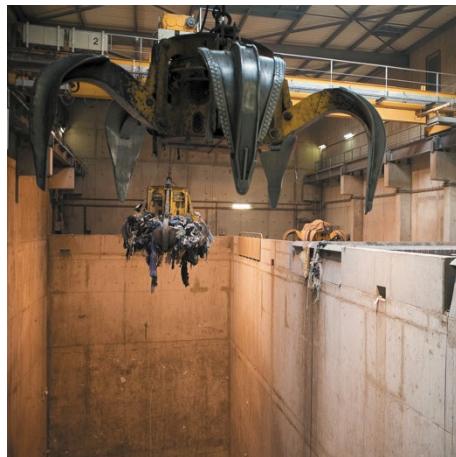
L'UVE comporte 3 grandes unités fonctionnelles :

1. Le hall de réception
2. L'ensemble four-chaudière
3. Le traitement des fumées

### Réception des déchets

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation, puis sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m<sup>3</sup>. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.





### Incinération et valorisation énergétique des déchets

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage la chaleur produite par la combustion des déchets.

La vapeur produite dans la chaudière entraîne une turbine et un alternateur pour produire de l'électricité ou passe dans un échangeur pour fournir des calories au réseau de chaleur urbain de Melun (depuis novembre 2010).

Capacité de production électrique maximum annuelle avant travaux OPTEE : 70 000 MWh électriques dont 20 % sont auto-consommés pour couvrir les besoins du site, les 80 % restant étant revendus sur le marché de l'électricité via le réseau ERDF. Cette capacité de production équivaut à la consommation, hors chauffage, de 23 000 habitants.

Production thermique annuelle avant travaux OPTEE : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers). A terme, l'installation pourra produire 40 000 Mwh. Le SMITOM a signé une convention pour 27 000 Mwh avec la STHAL gestionnaire du réseau de chauffage urbain de Melun.

Les travaux OPTEE réalisés en 2019-2020 ont permis d'augmenter les puissances de production de calories de 5 à 12.5 MW, avec l'ajout :

- d'un nouvel échangeur thermique connecté au réseau de chaleur de Melun, permettant de passer d'une puissance de 5 MW à 10,5 MW (finalisation des travaux en 2021),
- mais également d'un échangeur thermique interne à l'UVE destiné à la récupération d'une partie de la chaleur dite « fatale », c'est-à-dire la chaleur résiduelle issue des fumées, en sortie de chaudière, jusque-là non valorisée (+2 MW supplémentaire). Cette boucle interne assure l'alimentation de 3 sous stations destinées :
  - o au réchauffage des condensats et au préchauffage du Réseau de Chaleur Urbain
  - o au chauffage des locaux de GENERIS

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique de plus de 70%. Il est important de noter qu'à partir de 60 %, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation française et européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination (pour les installations antérieures au 01/01/2009). La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA réduite, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique, couplée à la certification ISO 14 001 et ISO 50 001 de l'exploitant, permet au SMITOM-LOMBRIC et à GENERIS de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

#### Le traitement des fumées

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2,5 à 4 % de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants. Ils sont stabilisés puis stockés en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Là encore, une évolution importante a été apportée avec les travaux OPTEE :

- un dispositif de DéNOx Catalytique (brevet CNIM TERMINOX High Dust®) vient compléter la DéNOx non-catalytique (SNCR) actuelle. Ce procédé, utilisant notamment de l'ammoniac pour décomposer les oxydes d'azote (NOx), permet de diviser par 4 les émissions de NOx.
- en lieu et place de l'ancienne tour de réaction en traitement semi-humide, un procédé de traitement sec a été installé, le procédé VAPOLAB® (brevet CNIM). Celui-ci consiste à ajouter un dispositif de recirculation et d'activation des résidus à la vapeur et de réduire ainsi la consommation de réactifs (chaux et charbon actif). Cette étape traite les



composés acides des fumées, qui rejoignent ensuite les filtres à manches. C'est dans ces derniers filtres que seront piégées les poussières et résidus, comprenant notamment les dioxines et furanes.

Il est important de noter qu'avec le procédé catalytique, les rejets liquides sont divisés par 2.

#### Le contrôle permanent du process et des émissions

Coper-Diox : suivi des rejets en dioxines et furanes aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensée et stockée dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché renouvelé en 2019 pour 5 ans.

Les résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/5 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauge OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km en 2015 : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires et deux servent de jauge témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.



L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS<sup>1</sup> a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauge OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques "émission – transport" et leur comparaison aux signatures "environnement" indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC.

L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

#### Plan de Prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance sont utilisées :

- la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- la biosurveillance active : analyse sur les ray-grass (graminées).

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009.

## Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations de Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2016 et ses résultats ont été présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 mai 2016. La prochaine se déroulera en 2021.

## Commission de Suivi de Site

Anciennement CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), la Commission de Suivi de Site (CSS) du site de Vaux-le-Pénil se réunit une fois par an dans les locaux de la Préfecture de Melun.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations site de Vaux-le-Pénil (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri des encombrants et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) de l'année écoulée sont présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.

## LES QUAIS DE TRANSFERT

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité, qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ils ont donc un impact environnemental et économique :

- Environnemental car pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- Économique parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours "haut le pied" pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ces équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau. Ce dernier a été mis en service début juillet 2013.



Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du quai de transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et anciennement Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalente que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau, ce sont plus de 31 allers-retours hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités depuis 2013, soit plus de 56 000 km par an.

Fort de cette expérience, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de moderniser sur ce modèle le quai de transfert de Samoreau. Ces travaux, réalisés pendant l'été 2019, permettent là encore de réaliser une économie de plus de 66 000 km par an.

## LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition puis la stabilisation des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé comme amendement par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrains chimiques. D'un point de vue technique, le process des plateformes de compostages est le suivant :

### 1 / le broyage

Également appelée « défibrillation des végétaux », cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

### 2 / la mise en andains

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres de hauteur et largeur, appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.



### 3 / le retournement des andains

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobiose et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

### 4 / le criblage

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

#### LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service : elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.



## LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le site de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, appareils sanitaires, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.



## LA RECYCLERIE DU LOMBRIC



Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie, 1ère recyclerie ouverte en Seine-et-Marne.

La Recyclerie du Lombric remet en état puis revend à bas prix du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants. Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC est géré depuis 2014 par la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents (groupe EQUALIS). Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garanti dès la 3ème année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-

insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobiliers et objets d'occasion.

Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- Apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets réutilisables et en bon état,
- Apports volontaires des habitants dans les caissons réemploi des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC
- Apports provenant de débarras réalisés par la Rose des vents.

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage et d'un magasin de vente.

Les objets récupérés :

- Des vêtements non tâchés, non troués
- Des meubles
- Des petits et gros électroménagers en état de marche, et autres produits électroniques
- Des jeux, des jouets, des bibelots, de la vaisselle
- Des cycles
- Des livres, des tableaux...

Une seconde recyclerie a ouvert sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014 : la recyclerie « Envie d'R » à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Refon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.

## Glossaire

### C

CAGPS

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, 6, 34

CAMVS

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, 6, 8, 13, 17, 19, 20, 21, 24, 34, 35

CCBRC

Communauté de Communes de la Brie des Rivières et des Châteaux, 6, 8, 13, 17, 19, 20, 22, 34

coût aidé

Coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (=coût partagé), moins les aides reçues., 41, 49, 51, 52, 56

coût complet

Totalité des charges hors TVA, 49, 57

Coût technique

Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie, ...), 58

### D

déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières, 19, 44

### I

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux, 36, 70

### M

mâchefers

Résidus de l'incinération des ordures ménagères laissés en fond de four et constitués dans leur très grande majorité des matériaux incombustibles des déchets (verre, métal...), 36

## O

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles, désignant la part des déchets qui restent après les collectes sélectives., 19, 20, 21, 22, 23, 33, 35, 49, 50, 52, 53

OPTEE

Travaux réalisés en 2019-2020 sur l'UVE d'Optimisation Energétique et Environnementale, 69, 70

## P

PLP

Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, 7, 14, 63

PREDMA

Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, 34

produits industriels

ou recettes industrielles. Ce sont la somme des recettes liées à la vente d'énergie et de matériaux issues des usines (UVE, centre de tri, déchèteries notamment), et des recettes perçues par le SMITOM au titre de la redevance d'usage de ses installations (pour l'accueil des tonnages extérieurs)., 48, 49

## R

redevance spéciale

La redevance spéciale est payée par toute entreprise ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont gérés par le service public., 19, 24, 44

REFIOM

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, 36, 70

## S

SMICTOM

Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Fontainebleau, 6, 34, 79

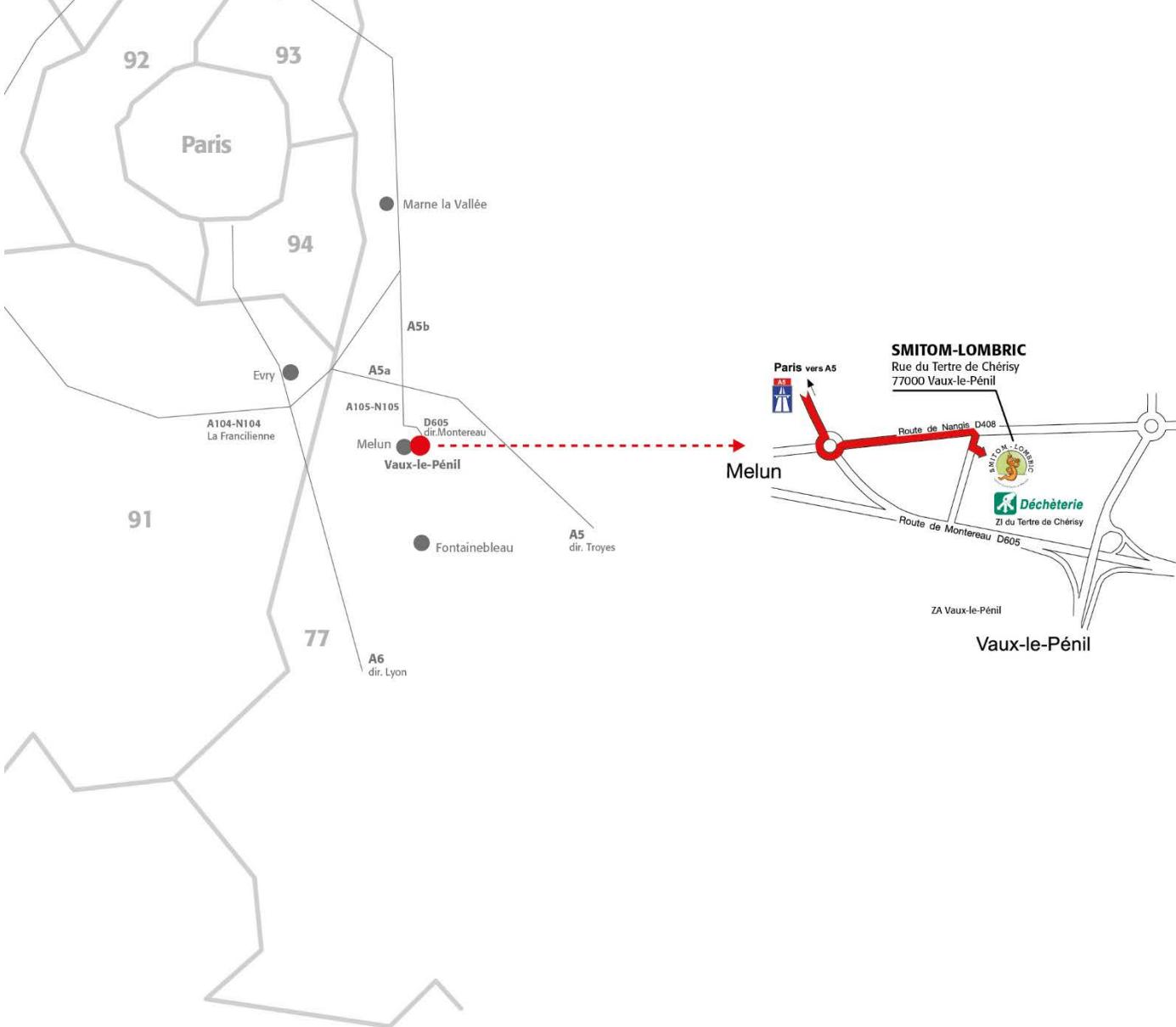
SMITOM

cf. SMITOM-LOMBRIC, 8, 10, 17, 19, 27, 28, 32, 34, 35, 36, 37, 42, 44, 48, 59, 61, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79

## T

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes, 36, 53, 70



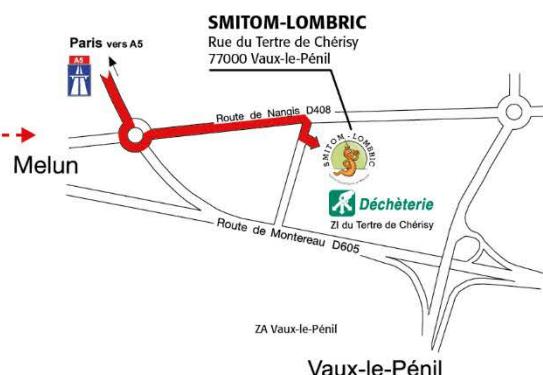
Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022



ID : 077-200070779-20221118-2022\_119-DE



Rue du Tertre de Chérisy • 77000 Vaux-le-Pénil • Tél. : 0 800 814 910 • Fax : 01 64 83 58 69 • [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com) • [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

**SMITOM-LOMBRIC**

